

LICENCE L3

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)

Mention Sciences de l'Éducation

FORMATION INITIALE

Responsable Pédagogique : M. Rachid SAGUER
Gestionnaire de scolarité: M. Mike JEAN-FRANCOIS

Parcours « Education et Enseignement »
Responsable : M. Rachid SAGUER

Parcours « Intervention Sociale Insertion-Formation »
Responsable : M. Christophe JAUNET

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

SOMMAIRE

I./ CADRE REGLEMENTAIRE DE LA LICENCE

1. Le référentiel de la Licence SHS, mention Sciences de l'Education 4

- 1.1 - L'acquisition de compétences disciplinaires
- 1.2 - L'acquisition de compétences préprofessionnelles
- 1.3 - Les débouchés professionnels de la licence

2. Les modalités d'admission 6

- 2.1 - 1^{ère} modalité : commission d'admission
- 2.2 - 2^{ème} modalité : Validation d'Acquis et d'Expérience Professionnelle (VAEP)

3. Les dispositions générales de la Licence 7

- 3.1 - Modalités de contrôle des connaissances et règles de progression dans le cursus
- 3.2 - Modalités de réorientation des étudiants
- 3.3 - Contrôle de l'assiduité
- 3.4 - Epreuves de remplacement
- 3.5 - Calendrier et organisation des deux sessions
- 3.6 - Report de notes de 1^{ère} session
- 3.7 - Durée de conservation des acquis
- 3.8 - Dispositifs pédagogiques d'accompagnement
- 3.9 - Distinctions (attribution d'une mention)
- 3.10- Lutte contre le plagiat
- 3.11- Régime spécial d'étude (RSE) – régime dérogatoire : modalités pédagogiques spéciales
- 3.12- Allègements de formation
- 3.13- Dispositifs d'accueil et d'intégration spécifiques à la mobilité internationale
- 3.14 - Règles de la communication par mail

II./ LA LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION A L'UPEC

4. Les modalités d'inscription pédagogique 12

5. S'informer, suivre et vivre sa scolarité à l'UPEC 13

- **5.1: Le calendrier de la licence 2023/2024**
 - 5.1.1 - Plannings des 1er et 2nd semestres

- **5.2: S'informer pour suivre sa scolarité avec le service de la scolarité**
 - 5.2.1 - Coordonnées et horaires d'accueil du service de la scolarité
 - 5.2.2 - Coordonnées des responsables pédagogiques de la licence et des parcours
 - 5.2.3 - Informations sur la scolarité : affichage mural, informations en ligne : plannings des cours, numéros des salles de cours.
 - 5.2.4 - Remise des travaux aux enseignants
 - 5.2.5 - Les examens
 - 5.2.6 – Proclamation des résultats des examens

- **5.3: Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants**

- **5.4: Vie universitaire et règlement intérieur**
 - 5.4.1 - Vie universitaire : comportement général
 - 5.4.2 - Ordre intérieur
 - 5.4.3 - Discipline universitaire

- **5.5: Contacter les enseignants de la licence**

- **5.6: S'orienter à l'université Paris Est Créteil**
 - 5.6.1 - Les différents services de l'université
 - 5.6.2 - Plan d'accès à l'université
 - 5.6.3 - Plan d'accès aux différents sites

6. Le programme de la licence : UE et ECUE 22

- Enseignements du semestre 5 (UE14 à 16)
- Enseignements du semestre 6 (UE17 à 19)

7. Contenus détaillés des enseignements 24

- Semestre 5 (parcours EE et ISIF)
- Semestre 6 (parcours EE et ISIF)

I. / CADRE REGLEMENTAIRE DE LA LICENCE

1. REFERENTIEL DE LA LICENCE SHS, MENTION SCIENCES DE L'EDUCATION

Transdisciplinaire, la licence, mention Sciences de l'éducation, aborde les pratiques éducatives (mécanisme des apprentissages chez l'enfant et l'adulte, la psychologie du développement), les acteurs et les institutions du champ de l'éducation par une approche sociologique, psychologique, anthropologique et historique.

Elle initie l'étudiant au processus de production des connaissances, aux principaux enjeux de la recherche et des méthodes scientifiques du champ éducatif et social.

Elle prépare à la fois à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études (Master, Doctorat).

1.1 L'acquisition de compétences disciplinaires a pour objectif de

- Développer des connaissances sur le mécanisme des apprentissages chez l'enfant et l'adulte, la psychologie du développement, les pratiques éducatives, l'histoire et l'économie de l'éducation.
- Acquérir les fondements des théories éducatives à travers les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Croiser les points de vue des disciplines constitutives des sciences de l'éducation pour élaborer une problématique.
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Mobiliser les données et les méthodes en Sciences Sociales à travers la Recherche Action pour éclairer une problématique d'éducation pour circonscrire et expliciter la nature de la problématique.
- Mettre en œuvre les outils et méthodes d'analyse adaptés pour traiter une problématique d'éducation ou d'enseignement
- Traiter les résultats par les méthodes quantitatives et qualitatives.
- Être apte à rédiger des textes à caractères scientifiques et un compte rendu d'observation.
- Réaliser un rapport complet et synthétique.
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication.
- Participer à l'élaboration d'un cahier des charges de formation.

1.2 A partir des compétences disciplinaires, la licence a aussi pour finalité de développer des compétences préprofessionnelles par des mises en situation dans le cadre d'un stage en établissement scolaire (école maternelle et élémentaire) et/ou au sein d'une structure éducative et sociale afin de

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives en développant des compétences transversales
- Être capable de prendre en compte les besoins sociaux en intervention éducative et réponses institutionnelles.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet collectif.
- Aider à l'élaboration d'un projet de formation ou d'insertion vers l'emploi.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

1.3 Les débouchés professionnels et les métiers de la licence SHS, mention Sciences de l'éducation

La licence SHS mention Sciences de l'éducation prépare aux métiers du secteur de l'éducation, de la formation, du travail social, de la médiation, de la culture, de l'aide spécialisée, de l'animation ou de l'éducation pour la santé.

Les débouchés

Masters en Sciences de l'éducation, en sciences sociales, de l'enseignement 1er ou 2nd degré.

Licences professionnelles : accompagnement social, métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle, formation compétences emplois.

Tous les concours de la Fonction Publique et Territoriale ouverts à Bac+3.

Les métiers accessibles

- Les métiers de l'enseignement (professorat des écoles, conseiller principal d'éducation (CPE)...).
- Les métiers de la formation (formateur d'adultes, concepteur de formation et de supports pédagogiques en entreprises ou centres de formation, responsable de la formation continue...).
- Les métiers de l'éducation populaire (Responsable d'institutions de l'éducation populaire, animateur socioculturel, accompagnement éducatif...).
- Les métiers de l'insertion et de l'intervention sociale (agent d'insertion dans une structure de l'économie sociale et solidaire, éducateur-trice en milieu ouvert, chef de projet...).

2. LES MODALITES D'ADMISSION

1^{ère} modalité : Commission d'admission

- Les étudiants titulaires d'un diplôme totalisant 120 ECTS
- Les titulaires d'un diplôme d'Etat préparé en 3 ans ou plus et permettant l'exercice d'une profession de santé ou d'une profession paramédicale figurant sur une liste arrêtée par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et le Ministre de la Santé. (Arrêté du 09.03.93)
- Les titulaires de diplômes d'Etat de qualification d'enseignants, de formateurs, de travailleurs sociaux (diplôme d'Etat d'Assistant Social, d'Educateur Spécialisé, d'Educateur de Jeunes Enfants)
- Les titulaires de diplômes de niveau Bac+2 : BTS, DUT, Diplôme de Premier Cycle (DPC), délivré par le CNAM, et autres diplômes éventuels.

Les étudiants concernés doivent postuler par le biais de l'application e-candidat sur le site internet de l'UPEC :

<https://ecandidat-gest.u-pec.fr>.

2^{ème} modalité : Validation des Acquis et d'Expérience Professionnelle (VAEP) sur étude de dossier

Les personnes non titulaires de l'un des diplômes mentionnés ci-dessus mais ayant un parcours professionnel de trois ans minimum en rapport avec le milieu professionnel de l'éducation peuvent déposer leur candidature.

Les candidats justifiant d'un niveau équivalent à BAC+2 peuvent retirer un dossier de candidature auprès du Service Commun d'Education Permanente et des Partenariats d'Entreprises (SCEPPE) et peuvent bénéficier de conseils et d'accompagnement en contactant le SCEPPE à l'adresse suivante :

61, avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil Cedex Tél. : 01 41 78 48 03

fc-sceppe@u-pec.fr

3. LES DISPOSITIONS GENERALES DE LA LICENCE

3.1 - Modalités de contrôle des connaissances et règles de progression dans le cursus

La licence est structurée en semestres et se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Le contrôle des connaissances est organisé soit en contrôle continu soit en contrôle terminal, (**Arrêté du 30 juillet 2018 - art. 11**). Des évaluations ont lieu au cours de chaque semestre, sous différentes formes : lors de Travaux Dirigés (TD), sous forme d'oraux, par la remise d'écrits... En fin de semestre des partiels viennent clôturer les cours par des examens finaux où les étudiants ont le même examen. Une session de rattrapage des Ecue non validés lors des deux premiers semestres est organisée à l'issue du second semestre.

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, et entre les UE à l'intérieur d'un semestre et entre les semestres à l'intérieur d'une année. Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale lors des jurys qui se tiennent à l'issue de chaque semestre. Une compensation semestrielle a lieu sur les trois années du cursus de licence entre les semestres 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6. (**Arrêté du 22 janvier 2014 - art. 21**).

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés sans limitation de durée pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu. (**Arrêté du 30 juillet 2018 - art.14**).

Dans le cas où l'étudiant n'obtiendrait pas la moyenne générale de 10 sur l'ensemble de l'année mais aurait validé l'un des deux semestres et aurait un semestre de retard avec un seuil de moyenne supérieure à 8/20, a toutefois la possibilité de passer en année supérieure sous le statut d'**AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre)**. Il doit alors valider les matières manquantes du semestre non validé. Pour cela, il a la possibilité de se présenter aux examens de première session en janvier et mai et/ou lors de la deuxième session en juin (session de rattrapage).

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3ème année si semestre 1 ou 2 non validé).

Lorsque l'emploi du temps le permet, les AJAP qui le souhaitent peuvent assister aux enseignements qu'ils doivent repasser. Attention, il peut y avoir des chevauchements d'emploi du temps entre les années. Toutefois, ils n'ont pas obligation d'assiduité dans ces enseignements. Ceci leur permet de suivre prioritairement les cours de l'année supérieure.

Dans les enseignements manquants de l'année inférieure, ils doivent se présenter aux épreuves d'évaluation selon les mêmes modalités que le régime dérogatoire.

Attention, il revient à l'étudiant de s'informer des dates des épreuves qu'il doit repasser, en suivant les informations sur le panneau d'affichage de l'année inférieure ou en se renseignant auprès de la gestionnaire de scolarité. Si deux épreuves d'évaluation se chevauchent, l'étudiant doit immédiatement en avertir sa gestionnaire de scolarité. Si l'étudiant n'anticipe pas le problème suffisamment tôt, il devra choisir de passer les épreuves à la 2e session, (voir le paragraphe 3.4, à la page.7).

Le passage conditionnel entre la licence et la première année de master n'est pas autorisé.

3.2 - Modalités de réorientation des étudiants (Arrêté du 3 mars 2017 - art. 8)

A l'issue de chaque semestre de la licence, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil, à qui incombe en particulier de fixer les modalités de validation dans le nouveau parcours des UE ou ECUE validés dans l'ancien parcours.

Pour chaque étudiant réorienté, un « contrat pédagogique », défini par la composante permettant la validation des UE (ou ECUE), sera établi en deux exemplaires, le premier destiné à l'étudiant, l'autre à la composante (scolarité et responsable pédagogique). Les deux exemplaires seront signés par le responsable de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil et par l'étudiant au moment de son inscription pédagogique. Certains contenus de cours ou de TD peuvent être consultés sur la plateforme EPREL.

3.3 - Contrôle de l'assiduité

Régime général :

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire, sauf pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un régime dérogatoire. Il est recommandé vivement à tous les étudiant.e.s de suivre **tous les cours magistraux**, même si la présence n'y est pas contrôlée.

Les étudiant.e.s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque séance de TD. Le relevé des absences est effectué par l'enseignant.e en charge du TD, sur la base de ce document.

Les étudiant.e.s doivent respecter les obligations d'assiduité suivantes :

2 absences justifiées* maximum

* sont reconnues comme des absences justifiées des absences liées à des rendez-vous médicaux (généraliste ou spécialiste avec justificatif) et à des obligations administratives et familiales impérieuses (permis de conduire, JAPD, décès avec présentation d'un certificat). Les rendez-vous paramédicaux (ostéopathe, kinésithérapeute, etc.) sont exclus des absences justifiées.

En cas de non-respect de ces obligations d'assiduité, l'étudiant.e se verra attribuer la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée, même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu.

Les étudiant.e.s sont tenus de justifier toute absence auprès de l'enseignant.e en charge du TD.

Toute absence injustifiée entraîne la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée.

Toute absence à une évaluation notée en TD entraîne systématiquement la note 0. Dans le cas où l'absence est reconnue justifiée par l'enseignant.e en charge du TD, une épreuve de remplacement pourra être mise en place dans le cadre du TD si les conditions le permettent.

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant.e (régime général ou régime dérogatoire), **l'étudiant.e sera réputé.e défaillant.e à l'épreuve en question et sera noté ABI (Absence Injustifiée)**. Dans ce cas, l'Unité d'enseignement (UE), le semestre et l'année concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation, le calcul de la moyenne étant impossible.

Régime dérogatoire

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant.e (régime général ou régime dérogatoire), **l'étudiant.e sera réputé.e défaillant.e à l'épreuve en question et sera noté ABI (Absence Injustifiée)**. Dans ce cas, l'Unité d'enseignement (UE), le semestre et l'année concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation, le calcul de la moyenne étant impossible.

Les étudiant.e.s, dont la situation correspond à la liste énoncée dans l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, peuvent, s'ils en font la demande expresse auprès de la scolarité, bénéficier d'un régime d'études dérogatoire.

Ce régime spécial est en particulier réservé aux étudiant.e.s salarié.e.s et assimilé.e.s (notamment mères de famille, stagiaires, double-cursus, sportifs de haut niveau, artistes) qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne. **Ces étudiant.e.s pourront s'inscrire partiellement ou totalement en contrôle terminal pour les enseignements auxquels ils/elles ne peuvent assister en raison de leur activité salariée** (certificat de travail et tout document justifiant leur situation). Il en est de même pour l'impossibilité d'être présent en TD.

Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée au plus tard trois semaines après le début des cours du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique de la licence.

Dans l'attente de la réponse administrative statuant sur ce régime dérogatoire, les étudiant.e.s sont tenu.e.s d'assister aux TD selon les règles du régime général à partir du début des enseignements. En cas d'avis défavorable, les étudiant.e.s seront considéré.e.s comme relevant du régime général depuis le début des enseignements.

- Retard

Les étudiant.e.s doivent arriver en cours et en TD à l'heure. ATTENTION : les retards au cours du semestre pourront être sanctionnés par l'enseignant.e en charge du TD.

Les **retards abusifs** (au-delà de 15 minutes après l'heure de début de l'enseignement) sont considérés comme une absence. Toutefois, lorsque le retard est lié à un événement exceptionnel et indépendant de la volonté de l'étudiant.e, l'enseignant.e en charge du TD peut, sur présentation d'un justificatif par l'étudiant.e, ne pas comptabiliser ce retard abusif comme une absence. En cas de retard abusif, l'enseignant.e en charge du TD est libre d'accepter que l'étudiant.e en question assiste ou non au reste de la séance de TD.

3.4 – Epreuves de remplacement

Des épreuves de remplacement sont organisées en cas de chevauchement entre deux ou plusieurs épreuves concernant des ECUE auxquels l'étudiant est inscrit dans le cadre de son parcours. Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service des examens dont il relève **dans un délai de 8 jours ouvrables** à compter de l'affichage du calendrier de la session.

3.5 – Calendrier et organisation des deux sessions

➤ **La première session**

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

➤ **La deuxième session**

La deuxième session est organisée à l'issue des semestres pairs en juin sauf cas particuliers à étudier lors du vote des calendriers des composantes.

Les convocations aux examens sont indiquées sur le site Internet de la faculté et par voie d'affichage sur les panneaux situés dans le couloir de la scolarité au 6^{ème} étage de La Pyramide.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, **après délibération du jury.**

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

3.6 – Report des notes de 1^{ère} session

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés auxquels il se représente et se voit attribuer **la meilleure des deux notes obtenues** (en 1^{ère} ou 2^{ème} session) pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session. La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas représenté à la deuxième session

3.7 – Durée de conservation des acquis

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignement (ECUE) sont capitalisables **sans limitation de durée**, mais en cas de reprise d'études à la suite d'une interruption, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études antérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

3.8 – Dispositifs pédagogiques d'accompagnement

Afin de donner une meilleure efficacité à la deuxième session d'examen, il est vivement recommandé aux étudiants ajournés de **prendre connaissance des remarques des enseignants**, et des annotations consignées sur leurs copies. Les dates de consultation des copies, qui ont lieu à l'issue des résultats, sont précisées sur le site internet de la faculté et affichées sur les tableaux situés dans le couloir de la scolarité au 6^{ème} étage de La Pyramide. (Dates de consultation des copies voir ci-après le paragraphe 5.2.6 page 17).

3.9 – Distinctions (attribution d'une mention - circulaire 2014-0018 du 23/10/2014)

Il convient de distinguer la règle de délivrance de la licence, de la note prise en compte pour l'attribution d'une note de mention (NM) qui est calculée suivant la formule :

$$NM = \text{Max} ((S1+S2+\dots+S6)/6) ; (S5+S6)/2))$$

(Maximum entre la moyenne des 6 semestres et la moyenne des semestres 5 et 6.)

Si $12 \leq NM < 14$: mention Assez bien
Si $14 \leq NM < 16$: mention Bien
Si $NM \geq 16$: mention Très bien

3.10 – Le plagiat et les sanctions encourues

Plagier est un délit. Le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) stipule que, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) **est illicite**. Seule la citation est tolérée mais dûment référencée. En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets ; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l'idée, (**pour plus de détails : <http://www.compilatio.net/fr/prevention/conseils/>**).

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est un vol intellectuel et une fraude à un examen universitaire (sanctionnée comme telle).

L'Université Paris-Est Créteil s'est dotée d'un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL et d'un article figurant dans son règlement intérieur **adopté par son Conseil d'Administration le 10/11/2017 et figurant au Titre 2, section 1 - art. 27.**

Le plagiat peut donner lieu à une sanction et l'étudiant **traduit devant la commission disciplinaire de l'université**, présidée par un vice-président et composée d'enseignants, d'étudiants et de membres de l'administration, devant laquelle l'étudiant peut être défendu par un élu étudiant de son choix.

Après délibération de la commission, l'étudiant **risque une sanction pouvant aller du zéro jusqu'à une interdiction d'examens ou une exclusion de l'université de quelques mois à plusieurs années.**

Les cours des enseignants et thèses de doctorants diffusés sur le Net **sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle**. Selon l'article L112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article L 122-4 du CPI).

Des peines peuvent être également prononcées au civil et au pénal. En d'autres termes, **l'étudiant est passible de dommages et intérêts (civil) et jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (pénal).**

3.11 – Régime Spécial d'Etude (RSE) - régime dérogatoire : modalités pédagogiques spéciales

Le bénéfice du régime spécial d'étude, est accordé en fonction d'une liste établie par l'**Arrêté du 22 janvier 2014 - art. 10 et 12**. Ce régime spécial s'adresse tout particulièrement aux étudiants salariés justifiant d'un emploi **d'une durée minimum de 10h00 par semaine** qui pourront s'inscrire partiellement ou totalement au contrôle terminal, pour les enseignements auxquels ils ne peuvent assister en raison de leur activité salariée (certificat de travail et tout document justifiant leur situation).

Il en est de même pour l'impossibilité d'être présent aux TD. Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée, lors de l'inscription pédagogique, selon le calendrier indiqué ci-après page 11. **Elle doit être faite au plus tard trois semaines après le début des cours** du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique de la licence

Certains enseignements ne peuvent se faire qu'en présentiel (inscription dans un groupe et assistance aux TD obligatoire). C'est le cas pour l'enseignement Initiation à la recherche pour les Ecue 16.3 (semestre 5) et 19.3 (semestre 6).

Les Assistants d'Education (AED) en préprofessionnalisation

Les étudiants inscrits en Licence 2 dans le parcours EE « Education et Enseignement » peuvent bénéficier depuis la rentrée 2019 du dispositif d'entrée progressive dans le métier de professeur par une préprofessionnalisation d'une durée de 8 heures par semaine assortie d'un accompagnement et d'une prise de responsabilités adaptée : observation dans des classes du 1^{er} degré, participation au dispositif « Aide aux devoirs et aux leçons » ; encadrement pédagogique aux côtés d'un professeur référent/tuteur et co-intervention ponctuelle. L'étudiant est rémunéré selon son niveau d'études (L2, L3 ou Master 1). Cette rémunération est cumulable avec la bourse.

3.12 – Allègement de formation

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des diplômes obtenus antérieurement selon une grille d'allègement approuvée par l'université. Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée. La demande, dûment justifiée, devra être déposée au service de la scolarité de l'UFR, **au plus tard trois semaines après le début des enseignements.**

Valorisation d'un engagement

Le Décret du 10 mai 2017 (n°2017-962) indique que « les compétences acquises par un étudiant dans le cadre de son activité salariée ou bénévole peuvent être valorisées au sein de son parcours de formation ». Pour ce faire, l'étudiant doit solliciter une demande de validation d'ECUE par le biais d'une notation correspondant à la remise d'un rapport écrit décrivant et analysant l'expérience acquise.

Les critères d'éligibilité :

- avoir un engagement significatif et continu dans une activité salariée ou bénévole **en lien avec les objectifs pédagogiques du diplôme** visé (l'engagement « significatif et continu » sera mesuré sur la base d'un équivalent temps évalué entre 25 et 30 heures par ECTS).
- avoir déposé une demande de valorisation de l'engagement auprès de la scolarité concernée dans les trois semaines suivant le début des enseignements

Le mode de décision :

- Le responsable de diplôme, après consultation de son équipe pédagogique, évalue l'éligibilité de la demande, définit le mode de validation, ainsi que l'ECUE ou les ECUE concernés. Il formalise sa décision sous forme d'un contrat d'étude remis à l'étudiant et à la scolarité.

- Par cette procédure, l'étudiant peut se voir valider, selon l'importance de ses engagements, entre 1 et 9 ECTS.
- Le responsable de diplôme est chargé, en lien avec son équipe pédagogique, de définir les critères de validation et d'évaluer le travail fourni.

3.13 – Les dispositifs d'accueil et d'intégration spécifiques à la mobilité internationale

Etudiants en programmes d'échanges internationaux

Les étudiants originaires de pays européens qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres à l'UFR SESS/STAPS doivent prendre contact avec le service chargé des Relations Internationales à l'UFR SESS. Toutes les informations utiles sur ces programmes, (notamment les aides financières proposées...) peuvent être consultées sur la page web de l'université :

www.u-pec.fr

Rubrique : UFR SESS-STAPS

Rubrique : International.

Ces étudiants sont susceptibles de recevoir une évaluation spécifique. Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable et convenir avec lui du mode d'évaluation. Ils peuvent aussi choisir de partager le même type d'évaluation que tous les étudiants. Dans ce cas, les mêmes critères leur seront appliqués.

De nombreuses opportunités à l'étranger sont également offertes aux étudiants pour :

- Partir en Europe avec le programme ERASMUS (auprès des universités partenaires de l'UFR SESS/STAPS)
- Etudier au Canada avec le programme BCI
- Découvrir les Etats-Unis avec le programme MICEFA
- Effectuer un stage dans le monde entier
- Acquérir une expérience professionnelle internationale dans le cadre d'un assistantat de langue.

Contact et informations à l'UFR SESS :

Alina CORNEA-PECHEREAU

Bureau 605 - 01 45 17 44 75

adresse mail : alina.cornea-pechereau@u-pec.fr

3.14 – Règles de la communication par mail

- **Communication par courrier électronique : règles de forme**

De nombreuses opportunités à l'étranger sont également offertes aux étudiants pour :

Lorsque vous envoyez un mail, vous demandez une information, un renseignement à une *personne* par courrier électronique. **Il convient donc de respecter les règles de forme suivantes :**

« *Bonjour Madame / Monsieur (précisez le nom),*

Je souhaiterais s'il vous plaît savoir (pourquoi j'écris)...

Pas d'abréviation, des majuscules pour débiter et de la ponctuation.

Bien cordialement,

Prénom + Nom + Groupe »

Avant envoi, vous veillerez à relire votre message pour éliminer les abréviations et les erreurs d'orthographe.

- **S'organiser pour une efficacité optimale : étudiant-délégué de groupe**

De nombreuses opportunités à l'étranger sont également offertes aux étudiants pour :

Objectif : ne pas être « noyé » sous les mails...

-Choisir avec chaque délégué de groupe le jour d'envoi des mails ;

-Ecrire ses questions à son délégué de groupe – qui centralise toutes les demandes du groupe ;

-Le délégué écrit à l'enseignant ou à la scolarité (**et met le responsable L3 – Rachid Saguer en copie**) ;

-L'enseignant répond au délégué.

Communication aller : Etudiant > Délégué de groupe > Enseignant ou scolarité (+ M. Saguer)

Communication retour : Enseignant ou scolarité > Délégué de groupe > Etudiants

Toute information peut ainsi être utile à tout le groupe.

Pas de mails le week-end : disciplinons-nous et écrivons du lundi au samedi (12h).

- **Les urgences :**

Les urgences, par définition, ne concernent pas les notes, les salles, les horaires, les adresses les lieux de cours...

Mais ce qui est vital, et relève de l'hébergement d'urgence, de la santé, des accidents de la vie, des faits de violence (...):

➤ **Écrire un mail mentionnant le caractère urgent, conjointement à M. Lacroix (directeur du département SESS), à M. Alix (directeur des études pour SESS) et M. Saguer (responsable de la L3).**

➤ **Prévenir M. Saguer.**

- **Contacts utiles**

Pour rappel :

➤ Tous les mails des interlocuteurs **enseignants et administratifs** de l'UPEC se composent ainsi : prenom.nom@u-pec.fr

➤ Tous les mails des interlocuteurs **étudiants** de l'UPEC se composent ainsi : prenom.nom@etu.u-pec.fr

Listes des contacts utiles :

Sébastien Lacroix (directeur du département SESS) : sebastien.lacroix@u-pec.fr

Sébastien A. Alix (directeur des études du département SESS) : sebastien-akira.alix@u-pec.fr

Rachid Saguer (responsable de la L3 SESS) : rachid.saguer@u-pec.fr

II. / LA LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION A L'UPEC

4. LES MODALITES D'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Une réunion de pré-rentée se tiendra le :

Vendredi 04 septembre 2023

La reprise des cours aura lieu le lundi 11 septembre 2023.

La réinscription administrative se fera en en ligne à partir d'un ordinateur personnel ou à partir des ordinateurs mis à disposition par l'université pour les étudiants déjà inscrits à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Les inscriptions pédagogiques seront ouvertes dès le 4 septembre 2023

L'inscription dans un groupe devra être effectuée au moment de l'inscription pédagogique et sera définitive et obligatoire pour les deux semestres. Cette démarche se fait en ligne sur l'espace e- campus à l'adresse suivante :

<https://e-campus.u-pec.fr/upecnumerique/>

NOTA : En Licence 3, l'inscription dans un groupe se fait en fonction du parcours choisi (EE ou ISIF) pour l'Ecue relatif à l'apprentissage de l'Initiation à la recherche : Ecue 16.3 au semestre 5 et 19.3 au semestre 6.

ATTENTION : Le nombre de places est limité dans chaque groupe.

Les demandes de régime dérogatoire :

Elles se dérouleront **dès le septembre 2023** et au plus tard le **Octobre 2023** inclus pour le 1^{er} semestre. La demande devra être renouvelée **pour le 2nd semestre**, entre le 16 Janvier 2023 et au plus tard le **mardi 06 février 2023** inclus.

Les délais sont de rigueur

La demande d'allègement au titre de l'engagement étudiant :

Elle doit être déposée au moment des inscriptions pédagogiques au service de la scolarité de la Faculté, **au plus tard le mardi 26 septembre 2023**, délai de rigueur.

5. S'INFORMER, SUIVRE ET VIVRE SA SCOLARITE

- **- Le calendrier de la licence 2023/2024**

- **5.1.1- Plannings des 1^{er} et 2nd semestres : dates de congés, périodes de révisions et d'examens.**

PLANNING DU 1^{er} SEMESTRE (Semestre 5)

Semaine 36	du lundi 04 septembre	au	samedi 09 septembre 2023
Semaine 37	du lundi 11 septembre	au	samedi 16 septembre 2023
Semaine 38	du lundi 18 septembre	au	samedi 23 octobre 2023
Semaine 39	du lundi 25 octobre	au	samedi 30 octobre 2023
Semaine 40	du lundi 02 octobre	au	samedi 07 octobre 2023
Semaine 41	du lundi 09 octobre	au	samedi 14 octobre 2023
Semaine 42	du lundi 16 octobre	au	samedi 21 octobre 2023
Semaine 43	du lundi 23 octobre	au	Samedi 28 octobre 2023

Semaine 44

CONGES D'AUTOMNE

Semaine 45	du lundi 06 novembre	au	samedi 10 novembre 2023
Semaine 46	du lundi 13 novembre	au	samedi 18 novembre 2023
Semaine 47	du lundi 20 novembre	au	samedi 25 novembre 2023
Semaine 48	du lundi 27 novembre	au	samedi 02 décembre 2023
Semaine 49	du lundi 04 décembre	au	samedi 09 décembre 2023
Semaine 50	du lundi 11 décembre	au	samedi 16 décembre 2023

CONGES DE FIN D'ANNEE

Semaine 52 (2023) et
Semaine 1 (2024)

EXAMENS DU 1^{er} SEMESTRE

Semaines 51 et 2

JURY DU PREMIER SEMESTRE

Semaine 6

CONSULTATIONS DES COPIES

Après le jury

PLANNING DU 2nd SEMESTRE (Semestre 6)

Semaine 03	du lundi 15 janvier	au	samedi 20 janvier 2024
Semaine 04	du lundi 22 janvier	au	samedi 27 janvier 2024
Semaine 05	du lundi 29 janvier	au	samedi 03 février 2024
Semaine 06	du lundi 05 février	au	samedi 10 février 2024
Semaine 07	du lundi 12 février	au	samedi 17 février 2024

Semaine 08

CONGES D'HIVER

Semaine 09	du lundi 26 février	au	samedi 02 mars 2024
Semaine 10	du lundi 04 mars	au	samedi 09 mars 2024
Semaine 11	du lundi 11 mars	au	samedi 16 mars 2024
Semaine 12	du lundi 18 mars	au	samedi 23 Mars 2024
Semaine 13	du lundi 25 mars	au	samedi 30 mars 2024
Semaine 14	du lundi 02 avril	au	samedi 06 avril 2024

Semaine 15

CONGES de PRINTEMPS

Semaine 16	du lundi 15 avril	au	samedi 20 avril 2024
Semaine 17	du lundi 22 avril	au	samedi 27 avril 2024
Semaine 18	Révisions		

EXAMENS du 2nd SEMESTRE

Semaine 19 et semaine 20

JURY DU SECOND SEMESTRE

Semaine 23

CONSULTATIONS DES COPIES

Après le jury

RATTRAPAGE, POUR LES PREMIER ET SECOND SEMESTRES

Semaines 25 et 26 et 27

JURY DE RATTRAPAGE

Semaine 28

5.2- S'informer, suivre et vivre sa scolarité à l'UPEC

➤ 5.2.1- Coordonnées et horaires d'accueil du service de la scolarité.

Pour toute demande administrative ou pédagogique, les étudiants peuvent s'adresser à leur gestionnaire de scolarité au 6^{ème} étage bureau 615 auprès de :

Mike JEAN-FRANCOIS : mike.jean-francois@u-pec.fr
ou en appelant le 01.45.17.44.65

ACCUEIL FR > SCOLARITÉ > LICENCE SESS > L3 SESS

SCOLARITÉ

LICENCE 3 SCIENCES DE L'ÉDUCATION : INFORMATIONS SCOLARITÉ

S'abonner au flux RSS

Informations sur la rentrée 2022 et sur les inscriptions pédagogiques
20 juillet 2022 - 30 septembre 2022

L3 - SESS - Résultats de la session de rattrapage
13 juillet 2022 - 30 septembre 2022

L3 - SESS - Résultats du semestre 6 et Distribution de relevés de notes
8 juin 2022 - 7 juillet 2022

Missions bénévoles en éducation populaire
23 mai 2022 - 31 juillet 2022

CONTACTS ET HORAIRES

Mike JEAN-FRANCOIS
01.45.17.44.65
mike.jean-francois@u-pec.fr
Bureau 615

Horaires d'ouverture :
Lundi : 9h-12h30
Mardi : 9h-12h30 et 14h-16h30
Mercredi : fermé
Jeudi : 9h-12h30 et 14h-16h30
Vendredi : 9h-12h30

EMPLOI DU TEMPS

Consultez votre emploi du temps en ligne

> Consulter votre emploi du temps sur ADE

HORAIRES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS PAR LA GESTIONNAIRE DE SCOLARITE (Sous réserve de modifications)

LUNDI	9h - 13h	14h30-16h45
MARDI	9h - 13h	14h30 – 16h45
MERCREDI	Fermé	14h30-16h45
JEUDI	9h - 13h	14h30-16h45
VENDREDI	9h – 13h	Fermé

➤ 5.2.2- Coordonnées des responsables pédagogiques de la licence et des parcours

Responsable pédagogique de la L3 :
Rachid Saguer: rachid.saguer@u-pec.fr

Responsable du parcours Education et Enseignement (EE)
Rachid Saguer: rachid.saguer@u-pec.fr

Responsable du parcours Intervention Sociale et Insertion-Formation (ISIF)
Christophe JAUNET: christophe.jaunet@u-pec.fr

➤ **5.2.3- Informations sur l'organisation de la scolarité des étudiants : affichage mural et information en ligne : planning de cours, numéros des salles de cours.**

Les étudiants peuvent prendre connaissance de toute information concernant l'organisation de leur scolarité en **consultant quotidiennement** les informations figurant en ligne et/ou affichées sur le tableau réservé à la Licence 3 dans le couloir du 6^{ème} étage pour des informations sur : l'emploi du temps, l'absence des enseignants, le déplacement ou le report de cours, les modifications d'emplois du temps...

Les semaines qui sont indiquées dans l'emploi du temps correspondent aux semaines du calendrier civil.

Pour consulter ces informations en ligne :
site de l'université (www.u-pec.fr).

Pour les consulter vous devez cliquer sur **Facultés Ecoles et instituts** et choisir **UFR Sciences de l'éducation, sciences sociales et STAPS**.

Puis, dans l'onglet **Scolarité** cliquez sur **Licence SESS** et enfin sur **L3 SESS**.
<http://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licence-sess/l3-sess/>

Cette page consacrée à la licence est mise à jour en permanence et en temps réel, il est important de la consulter quotidiennement (en particulier lorsqu'un cours débute à 8h).

Attention : Les amphithéâtres et les salles de cours ne sont pas indiqués directement dans l'emploi du temps mais consultables en ligne via le logiciel ADE.

Pour consulter le numéro des salles de cours en ligne via ADE :

Pour les consulter, vous cliquerez sur le lien orange « Consultez votre emploi du temps en ligne ».

<https://ade.u-pec.fr/direct/>

Utilisateur : sess_staps_web

Mot de passe : (néant)

[OK]

Groupe > SESS 2020-2021 > SESS FI > Licence 3 SESS > Parcours

Il n'y a pas d'amphithéâtre à la pyramide. Les cours magistraux se tiennent donc dans les différents sites de l'UPEC. Sauf exceptions, les TD se déroulent dans les salles de la pyramide. Le 1^{er} chiffre du numéro de la salle correspond à l'étage : exemple salle 306 : salle située au 3^{ème} étage de la Pyramide.

➤ **5.2.4 – Remise des travaux aux enseignants**

Les **dossiers, rapports, notes de synthèse, fiches de lecture**, devront être remis à l'enseignant lui-même pour les différentes sessions. **Pour la session de juin**, les étudiants concernés doivent prendre contact **dès l'affichage des résultats** avec l'enseignant de leur(s) TD pour définir ce qu'ils auront à valider.

Les étudiants en **régime dérogatoire** doivent **OBLIGATOIREMENT** prendre contact avec les enseignants au cours des trois semaines qui suivent le début des cours.

Chaque enseignant possède un casier situé au 7^{ème} étage dans la salle des professeurs (salle 704). Tout document à remettre à un enseignant doit être déposé dans son casier. **Aucun dossier ne sera accepté à la scolarité.**

➤ **5.2.5 – Les examens**

Les calendriers détaillés des examens sont communiqués par voie d'affichage 15 jours avant le début des épreuves.

La charte des examens, disponible sur le site Internet de l'université informe des règles, votées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), auxquelles les étudiants doivent se soumettre.

Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'un temps majoré pour les examens sous certaines conditions. Ils doivent se faire connaître dès le début de l'année ou dès que possible en cas d'accident en cours d'année et au minimum 15 jours avant le début des épreuves auprès de la responsable des examens :

M. Tony REZKI

Email : Tony.rezki@u-pec.fr

➤ **5.2.6 – Proclamation des résultats des examens**

Les résultats des examens sont mis en ligne sur le site Internet de l'UPEC, via l'espace e-campus. Aucun résultat n'est transmis par téléphone.

La consultation des copies et l'accompagnement pédagogique se déroulent la semaine qui suit le jury. Aucune consultation de copies ne pourra avoir lieu en dehors de cette semaine.

Concernant les réclamations (erreurs de notes, oublis de notes...) **un délai règlementaire est indiqué sur les fiches de réclamation. Au-delà de ce délai aucune réclamation ne pourra être prise en compte.**

Les relevés de notes sont distribués sur présentation de la carte d'étudiant. Ils peuvent être confiés à une autre personne si celle-ci est munie d'une procuration et de la carte d'étudiant.

➤ **5.3 Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants**

Les étudiants peuvent avoir accès à **une salle de documentation** située au 6^{ème} étage (salle n°604) ouverte du lundi au mercredi de 13h30 à 17h et le Jeudi de 9h à 11h45 puis de 13h à 17h contenant 18 places dont l'aménagement favorise la convivialité.

De nombreux ouvrages sont en accès libre : ouvrages théoriques des fondamentaux des Sciences de l'éducation, des ouvrages thématiques ainsi que des périodiques. Un espace multimédia avec des ressources à vocation pédagogique sont à la disposition des étudiants : ordinateurs fixes et portables avec Wifi. Un scan peut également être utilisé en libre-service.

Afin de se projeter de manière constructive vers leur avenir professionnel, les étudiants peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé sur rendez-vous.

La convention de stage est obligatoire avant tout début de stage :

La saisie de la convention de stage doit être faite en ligne sur P-stage. Cette application est accessible depuis votre ENT (Environnement Numérique de Travail). Le tutoriel d'aide pour le montage de la convention est disponible sur ce site : <http://sess-staps.u-pec.fr/stages-emploi/faire-ma-convention-sur-p-stage/>. Les étudiants peuvent aussi y trouver conseil et appui pour leur recherche de stage et la saisie de la convention de stage. Une aide est également proposée en cas de problème avec p-stage.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous contacter la personne responsable au bureau 603 :

Carine LUMET par téléphone au 01-45-17-44-38 ou par mail : baip-sess-staps@u-pec.fr

D'autres salles sont à la disposition des étudiants à La Pyramide :

Des salles mutualisées au 2^{ème} étage avec l'institut d'Ergothérapie sont accessibles à l'ensemble des étudiants de la Pyramide :

Salle 214 : salle informatique en libre-service accessible sur présentation de la carte d'étudiant.

Salle 215 : 1 salle informatique équipée de 10 postes de travail

Salle 215 bis : salle de travail comprenant 20 places

Pour la restauration deux options sont offertes aux étudiants :

- **Salle 228** : le foyer étudiant équipé d'un micro-ondes est à la disposition des étudiants du département SESS.

- **le restaurant universitaire de l'UFR de Droit sur le Campus André Boule** situé 83-85 avenue du Général de Gaulle (Voir plan page 20). Ouvert aux étudiants de SESS, le temps de trajet est d'environ 5 minutes à pied depuis La Pyramide. Le repas coûte 3.25 € et peut être réglé par la carte IZLY ou depuis un Smartphone.

● **5.4 - Vie universitaire : Extrait du règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration de l'université le 10/11/2017).**

➤ **5.4.1 - Vie universitaire : comportement général (Titre 2 - Section 1 - Article 20)**

Les usagers doivent adopter un comportement respectueux d'autrui et conforme aux usages. (...) **et ne doit pas être de nature à créer une perturbation** dans le déroulement des activités d'enseignement et de recherche.

➤ **5.4.2 - Ordre intérieur : Usage des moyens de communication (Titre 2 - Section 2 - Article 26)**

L'usage des moyens de communication, transmission et réception ne doit pas porter atteinte au fonctionnement de l'université.

➤ **5.4.3 - Discipline universitaire : Dispositions générales et procédure disciplinaire à l'égard des usagers (Titre 2 - Section 3 - Articles 29 et 30)**

Tout manquement aux dispositions du règlement intérieur est susceptible de justifier la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire. (...). En fonction de la gravité des faits, les sanctions disciplinaires applicables aux usagers sont les suivantes : l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire pour une durée maximale de 5 ans ou l'exclusion définitive de l'université. Le prononcé d'une sanction peut s'accompagner, selon le cas, de la nullité de l'inscription ou de la nullité de l'épreuve correspondant à la fraude ou à la tentative de fraude voire, pour l'usager concerné, de la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

• Contacter les enseignants de la licence

Chaque enseignant en poste possède un **bureau situé au 7^{ème} étage** ainsi qu'un casier dans la salle des professeurs (salle 704). Les noms sont indiqués sur chaque casier. Les enseignants vacataires possèdent un **casier** dans la salle des professeurs. La transmission de leurs coordonnées aux étudiants relève de leur décision.

- M.ACOTCHOU	florent.acotchou@u-pec.fr
- M Y.ADANE (Bureau 714)	adane.yahia@yahoo.fr
- M B.ALLALI (Bureau 701)	boujemaa.allali@u-pec.fr
- Mme B. ALONSO (Bureau 701)	begona.alonso-fernandez@u-pec.fr
- Mme F. ANANI (bureau 705)	fatima.anani@u-pec.fr
- M. D.ARGOUUD (Bureau 702)	argoud@u-pec.fr
- Mme BEGOT (Bureau 711)	anne-cecile.begot@u-pec.fr
- M. M. BIGAY (Bureau 705)	michael.bigay@u-pec.fr
- Mme CHARLES	charlene.charles@u-pec.fr
- Mme S. CHAUVEL (Bureau 715)	severine.chauvel@u-pec.fr
- Mme C.COSSEE (Bureau 706)	claire.cosse@u-pec.fr
- Mme L.COSTES (Bureau 709)	laurence.costes@u-pec.fr
- Mme A. DA SILVA	adelaide.dasilva@u-pec.fr
- Mme C.VENTURA (bureau 712)	chantal.ventura@u-pec.fr
- M C.JAUNET (Bureau 714)	christophe.jaunet@u-pec.fr
- M S.LACROIX (Bureau 710)	sebastien.lacroix@u-pec.fr
- M. P.LAFONT (Bureau 707)	pascal.lafont@u-pec.fr
- M J.MBIATONG (Bureau 701)	jerome.mbiatong@u-pec.fr
- Mme F. MONTANDON (Bureau 702)	frederique.montandon@u-pec.fr
- Mme A-C. OLLER (Bureau 706)	anne-claudine.oller-naudet@u-pec.fr
- Mme N. SAVARD (Bureau 708)	nathalie.savard@u-pec.fr
- M. P. SEMENOWICZ (Bureau 708)	philippe.semenowicz@u-pec.fr
- Mme A.KILIC	aksel.kilic@u-pec.fr
- Mme C.LARGILLIERE	cindy.largilliere@u-pec.fr
- M. A.OUAHOU	Abdelilah.ouahhou@u-pec.fr

• S'orienter à l'Université Paris Est Créteil (UPEC)

Le SIOE (Service des Inscriptions et Organisation des Etudes) est situé sur le campus centre, au 61, avenue du Général de Gaulle métro Créteil Université, bâtiment I1 rez-de-chaussée. Il délivre lors de l'inscription administrative, en début d'année, des certificats de scolarité (**pensez à en faire des photocopies**).

Le service des bourses (01.45.17.12.43 ou 65.29), ainsi que le **service des diplômes** (01.45.17.12.47 ou 12.42) font partie du SIOE.

La bibliothèque universitaire du Campus centre est située au 61 avenue du Général de Gaulle en face du bâtiment T.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Voir le calendrier des samedis sur le site internet de l'université.

CONTACTS

Horaires et conditions d'accès	01 45 17 70 19 ou 01 45 17 70 12 bibcmc@u-pec.fr
Documentation services proposés	01 45 17 70 31 ou 01 45 17 70 39 bibcmc@u-pec.fr
L'emprunt et le retour des documents	01 45 17 70 16 ou 01 45 17 70 12 pret-cmc@u-pec.fr
Le service du Prêt entre Bibliothèques	01 45 17 70 28 pebcmc@u-pec.fr
Le dépôt et la consultation des thèses	01 45 17 70 28 these-cmc@u-pec.fr

Le service culture et vie de l'étudiant propose des services concernant le logement, les emplois, les stages, les jobs, l'action sociale, la culture. Ce service est situé au 61 avenue du Général de Gaulle, métro Créteil Université, bâtiment I3 au 1^{er} étage. Contact : vie-etu@u-pec.fr

Plan de l'université



Faculté d'administration et échanges internationaux Bât. T
 Faculté des lettres, langues et sciences humaines Bât. I
 Faculté des sciences et technologie Bât. P

Institut de préparation à l'administration générale Bât. T
 IUT de Créteil-Vitry Bât. L
 Présidence et services centraux Bât. I

 Accueil
 Amphithéâtre



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

CAMPUS CENTRE

www.u-pec.fr

Suivez l'UPEC sur les réseaux sociaux :



Le Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives SUAPS

(61 avenue du Général de Gaulle métro Créteil Université Bât I3 - 1er étage - Locaux du service culture et vie de l'étudiant) propose plus de 30 activités physiques, sportives et artistiques.

Contact : 01 45 17 13 84 - suaps@u-pec.fr

6. LE PROGRAMME DE LA LICENCE: UE ET ECUE

ENSEIGNEMENTS SEMESTRE 5

24

UE 14 – Comprendre les enjeux en éducation et formation

ECUE 14.1 Comparaison internationale des systèmes d'éducation et de formation	12 CM – 16 TD	p.25
ECUE 14.2 Education Populaire	12 CM – 16 TD	p.26
ECUE 14.3 Interculturalité et multi culturalité	12 CM – 16 TD	p.27

UE 15 - Professionnalisation

Parcours Education et Enseignement

ECUE 15.1 Stage en école maternelle	18 TD	p.29
ECUE 15.2 Education à la culture mathématique	18 TD	p.30
ECUE 15.3 Education à l'étude de la langue	18 TD	p.31
ECUE 15.4 Education à la culture scientifique et technologique	18 TD	p.32
ECUE 15.4 Education à la culture littéraire et artistique	24 TD	p.33

Parcours Intervention Sociale Insertion Formation

ECUE 15.1 Découverte des milieux professionnels	20 CM	p.35
ECUE 15.2 Secteur de l'insertion	8 CM – 14 TD	p.36
ECUE 15.3 Secteur de la formation	8 CM – 14 TD	p.37
ECUE 15.4 Management de projets dans le champ social	6 CM	p.38

UE 16 – Savoir communiquer et produire un questionnement de recherche

ECUE 16.1 Langue étrangères	24 TD	p.39-40
ECUE 16.2 TICE	18 TD	p.41
ECUE 16.3 Initiation à la recherche	18 TD	p.42

UE 17 - Comprendre les enjeux en éducation et formation II

ECUE 17.1 Education et société	12 CM – 16 TD	p.44
ECUE 17.2 Psychologie de l'éducation	12 CM – 16 TD	p.45
ECUE 17.3 Genre et parcours sexués	12 CM – 16 TD	p.46

UE 18 – Professionnalisation***Parcours Education et Enseignement***

ECUE 18.1 Education à la culture mathématique	18 TD	p.48
ECUE 18.2 Education à l'étude de la langue	18 TD	p.49
ECUE 18.3 Education à la culture historique et géographique	24 TD	p.50
ECUE 18.4 Education à la culture scientifique et technologique	18 TD	p.51
ECUE 18.5 Education aux activités physiques et sportives	18 TD	p.52

Parcours Intervention Sociale Insertion-Formation

ECUE 18.1 Ville et territoires	8 CM – 12 TD	p.54
ECUE 18.2 Secteur du social	8 CM – 12 TD	p.55
ECUE 18.3 Management des organisations	8 CM – 12 TD	p.56

UE 19 - Savoir communiquer et produire un questionnement de recherche II

ECUE 19.1 Langues étrangères	24 TD	p.57-58
ECUE 19.2 TICE	20 TD	p.59
ECUE 19.3 Initiation à la recherche	18 TD	p.60

PREMIER SEMESTRE

- S5 -

- UE 14 Comprendre les enjeux en éducation et formation
- UE 15 Professionnalisation EE / ISIF
- UE 16 Savoir communiquer et produire un questionnement de recherche

UE 14
ECUE 14.1

Comparaison internationale des systèmes d'éducation et de formation

Enseignant responsable : Pascal Lafont
Nombre d'heures : 12h CM 16h TD

Intervenants pédagogiques : Florent Acoutchou,
Boujemaa Allali et Sandrine Deulceux

CONTENUS

Ce cours a pour vocation de travailler la pertinence de la comparaison internationale dans le champ de l'éducation et de la formation en interrogeant comment l'approche comparée internationale se structure ? Quels critères et quelles méthodes président aux comparaisons ? Quelles différences ou ressemblances peuvent être soulignées en fonction d'indicateurs de comparaison définis préalablement ? Quelles visions cohérentes sous-tendent les comparaisons internationales ? La comparaison internationale se réduit-elle à un outil de mesure ou peut-elle révéler par sa systématisation, un processus d'uniformisation des systèmes d'éducation et de formation ? Pour répondre à ces questions, des cas d'études issus d'une perspective sociohistorique et sociopolitique de l'éducation et de la formation conduiront à présenter une mise en regard des systèmes d'éducation et de formation en Europe dans le prolongement du programme international d'évaluation des compétences des élèves (PISA) en esquissant les impacts et effets produits et en interrogeant les relations entre les sociétés et leurs espaces à partir de la comparaison.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Bloch, M. (1928, rééd. 1963). Pour une histoire comparée des sociétés européennes » in *Revue de synthèse historique*, n° 46, 16-40.
Chevalier, M. (2012). Ce que PISA veut dire : usages et mésusages des évaluations en éducation comparée. In *Regards croisés sur l'économie, La découverte*, n° 12, p. 65-68.
Duru-Bellat, M. (2019). Évaluations, mesures ou classements? À propos des enquêtes PISA. *Revue française de linguistique appliquée*, vol. xxiv (1), 7-19.
Laderrière, P. & Vaniscotte, F. (2003). *L'éducation comparée : un outil pour l'Europe*, Paris : L'Harmattan.
Lallement, M. & Spurk, J. (Dir.) (2003). *Stratégies internationales de la comparaison*. Paris : Editions du CNRS.
Le Donné, N. (2017). L'éducation au prisme des enquêtes PISA. *Idées économiques et sociales*, 187(1), 17-26.
Mamede, M. & Netter, J. (2018). Former pour lutter contre les inégalités. *Recherche & formation*, 87(1), 9-14.
Martens, K., Niemann, D. & Teltemann, J. (2015). L'influence de PISA sur les politiques de l'éducation. *Administration & Éducation*, 145(1), 115-120.
Willem, F. (1981). Sur l'utilité d'une histoire comparée des systèmes éducatifs nationaux. *Histoire de l'éducation*, (13), 29-44.
D'autres références seront mentionnées en CM comme en TD.

Modalités d'évaluation : 4 ECTS

Régime général :

Deux épreuves écrites seront organisées lors des séances TD

Régime dérogatoire :

Devoir écrit à rendre pendant la session d'examens de janvier:

Précision : Il convient de prendre contact avec l'enseignant responsable pour connaître les consignes permettant l'élaboration du dossier et la date butoir de remise des travaux.

Rattrapage :

Devoir écrit à rendre pendant la session d'examens de juin.

UE 14
ECUE 14.2

Education populaire

Enseignants responsables : Yahia ADANE - Christophe JAUNET

Nombre d'heures : CM : 12h – TD : 16h

Intervenants : Yahia ADANE - Christophe JAUNET

CONTENUS

L'éducation populaire est un courant d'idées qui concourt à construire des alternatives éducatives, économiques, sociales et politiques au travers d'un ensemble de valeurs fondamentales qui contribuent à la modification des rapports sociaux et à l'émancipation civique et intellectuelle des individus et des groupes.

Elle permet au plus grand nombre d'accéder à la connaissance, de s'épanouir, d'agir collectivement en prenant la parole dans des groupes et de trouver la place de citoyen qui revient à chacun.

La première pierre à l'édifice a été posée par le philosophe et mathématicien Nicolas de Condorcet dans un discours fondateur d'avril 1792, dans lequel il présente un projet de réforme du système éducatif.

Le cours abordera les différents courants de l'éducation populaire (catholiques, protestants, républicains ouvriers) Nous nous arrêterons sur le front populaire (1936), moment historique pour l'éducation populaire. Les réformes et les réalisations de Jean Zay et de Léo Lagrange seront abordées et remises en perspective afin de mieux éclairer les débats politiques et les enjeux sociaux actuels.

Dans un monde en pleine mutation où chaque personne réinterroge sa place dans la société, le réinvestissement du citoyen dans une dynamique collective au service de la transformation sociale suppose de revenir aux valeurs fondatrices de l'éducation populaire afin de retrouver des sources d'inspiration pour mieux s'adapter aux nouveaux modes d'intervention sociale et aux défis actuels.

Une réflexion sera menée lors des séances de Travaux Dirigés (TD) sur les actions mises en œuvre par des associations d'éducation populaire, les Contrats de ville... en matière d'animation dans les quartiers prioritaires. La citoyenneté sera également abordée à travers notamment les conseils citoyens ou les conseils de quartier ainsi que les enjeux de la laïcité.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

BOURRIEAU (J), *L'éducation populaire réinterrogée*, L'Harmattan, 2001

CACERES (B), *histoire de l'éducation populaire*, Collection Peuple et culture N°16, Editions du Seuil, 1964.

Charte de l'éducation populaire, CNAJEP, 15 décembre 2005.

MIGNON (J.M), *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris Ed. La découverte, 2007.

POUJOL (G), *L'éducation populaire, histoire et pouvoirs*, 1980.

D'autres références seront indiquées lors des séances de TD.

Modalités d'évaluation : 4 ECTS

Régime général :

2 écrits individuels : 2 en CC lors des TD (50% de la note) - 1 en CT (50% de la note, épreuve de 2h. Devoir sur table lors de la première session d'examens de janvier)

Régime dérogatoire :

Epreuve de 2h Devoir sur table lors de la première session d'examens de janvier.

Rattrapage :

Epreuve sur table lors de la deuxième session d'examens de juin.

UE 14
ECUE 14.3
INTERCULTURALITE ET MULTICULTURALITE

Enseignants responsables : H. Mounir ; Y. ADANE
Intervenants : A. Graseprge ; F. Acotchou; L. Amach; S. Mhalla;

Nombre d'heures : 12 CM-16HTD

CONTENUS

Ce cours a pour objectif d'apporter des éléments de connaissances et des outils permettant d'appréhender les situations d'interculturalité, de multicultural et de gestion de la diversité. Il s'appuie sur une approche à la fois théorique et pratique ainsi que sur quelques débats entourant le multiculturalisme et l'interculturalité et les questions qu'elles soulèvent en France et en Europe. Nous aborderons tout d'abord les problèmes posés par la définition des mots en usage -multiculturel, culture, communautarisme, pluralisme, identité, citoyenneté, discrimination etc.-, ces mots faisant partie de ces notions au contenu à la fois intellectuel et politique que nous discuterons pour mieux saisir les phénomènes abordés dans le cours. Puis le fait migratoire sera abordé par une approche qui privilégie l'expérience vécue. La famille, l'école, le travail sont autant de lieux où se nichent les différences entre les immigrés et les autres. Ils constituent aussi des indicateurs pour comprendre ce qui se cache derrière des concepts comme insertion, intégration ou assimilation. La communication interculturelle ainsi que les démarches voulant développer les compétences interculturelles feront l'objet des CM, avec une attention toute particulière portée sur l'éducation populaire et la manière dont elle favorise la construction de nouveaux modes de relations sociales (participation, coopération, débats...) au service de la transformation sociale. Les TD permettront d'approfondir les connaissances du CM et de travailler à la fois des textes et des mises en pratique ainsi que leur analyse.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- BALIBAR, E., & WALLERSTEIN, I., 1988, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La découverte.
 CUCHE, D., 2001, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.
 FASSIN, E., & FASSIN, D., *De la question sociale à la question raciale ?*, Paris, La Découverte, 2007.
 LÉVI-STRAUSS, C., « Race et culture », dans *Le regard éloigné*, Paris, Plon, 1983.
 MASCLET, O, *Sociologie de la diversité et des discriminations*, Paris, Armand Colin, 2017 (nouvelle édition).
 NDIAYE, P., *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy, 2008.
 NOIRIEL, G., *A quoi sert « l'identité nationale »*, Marseille, Agone, 2007.
 SAYAD, A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité* (2 tomes), Paris, Éditions Raisons d'agir, 2006.
 SCHNAPPER, D., *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, 2007.
 TAYLOR, C., *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1994.
 TODD, E., *Le destin des immigrés. Assimilation et ségrégation dans les sociétés occidentales*, Paris, Le Seuil, 1994.
 TODOROV, T., *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Le Seuil, 1989.
 WEIL P., *Qu'est-ce qu'un Français ?*, Grasset, 2002.

Modalités d'évaluation : 4 ECTS

Régime général : 2 épreuves en contrôle continu (CC).

Régime dérogatoire : Un dossier écrit (commentaires de texte/analyse de situation/fiche de lecture) à rendre pendant la session d'examens de Janvier.

Prendre contact avec les enseignants responsables : amounir@u-pec.fr, yahia.adane@u-pec.fr

Accompagnement pédagogique : après publication des résultats de la 1^{ère} session

Rattrapage : Dossier écrit, pendre contact les enseignants (frederique.montandon@u-pec.fr, amounir@u-pec.fr)

UE 15 : PROFESSIONNALISATION

PARCOURS EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

UE 15

ECUE 15.1

STAGE EN ECOLE MATERNELLE

Enseignant responsable : Delphine Gallon

Nombre d'heures : 18h TD

OBJECTIFS

- Connaître l'école maternelle : cadre d'action, enjeux, démarches spécifiques, modalités d'évaluation
- Connaître les besoins du jeune enfant et être capable d'identifier ce qui permet d'y répondre dans l'environnement de l'école maternelle
- Commencer à appréhender les gestes professionnels caractéristiques de l'enseignement en école maternelle
- Apprendre à observer pour commencer à se construire des références professionnelles (en lien avec les compétences du référentiel de compétences professionnelles P3, P4) :
 - Co-construire et utiliser des grilles d'observation : l'espace, le temps, le rôle de l'enseignant ;
 - Décrire et analyser des séances d'enseignement-apprentissage ;
 - Au cours du stage, faire des liens entre les connaissances et la réalité de la classe afin d'être capable de comprendre ce qui se joue dans les situations observées

CONTENUS

Cours :

- Le cadre général de l'école maternelle : textes de référence et Programme d'enseignement.
- Une école qui s'adapte aux jeunes enfants : modalités d'apprentissage et gestes professionnels spécifiques.
- Organisation du temps et aménagement de l'espace pour répondre aux besoins de l'enfant : construction de grilles d'observation.
- Enseignement du langage et du nombre : s'approprier la grille de lecture d'une situation d'apprentissage (éléments clés du dispositif et rôle de l'enseignant).

Démarche : les connaissances seront élaborées à partir d'apports généraux et d'activités de recherche basées sur l'observation et l'analyse de photos ou vidéos de classe. Des travaux en groupes permettent de confronter les points de vue et de rechercher des éléments d'analyse communs. L'ensemble des activités vise à passer d'une approche descriptive à une approche analytique afin d'outiller l'observation en classe.

Stage en école maternelle :

- Il est **obligatoire**, y compris pour les enseignants en régime dérogatoire ;
- Il a lieu dans le Val-de-Marne et est encadré par une convention passée avec la Direction des services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de ce département. Les étudiants sont affectés par la DSDEN par binômes ou trinômes dans des écoles du Val-de-Marne.
- Il s'effectue sous la forme de plusieurs demi-journées (durée et dates précisées après la rentrée).

Théorie et pratique sont étroitement articulées, l'observation de classe étant nourrie par les grilles construites en cours. Les étudiants en régime dérogatoire devront donc se rapprocher de l'enseignant en charge de cet enseignement pour leur groupe.

Enseignantes en charge de cet enseignement (selon les groupes) :

Delphine Gallon : delphine.gallon@ac-creteil.fr

Claire Le Roy : claire.le-roy1@ac-creteil.fr

Aurélia Mothes-Ubeda : aurelia.mothes@u-pec.fr

BIBLIOGRAPHIE

- Le programme de l'école maternelle (BO n° 25 du 24 juin 2021) : <https://eduscol.education.fr/83/j-enseigne-au-cycle-1>
- Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013) : <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

L'évaluation en contrôle continu : Devoirs écrits individuels (75% de la note) - Travaux de groupes à l'oral (25% de la note)

Régime dérogatoire :

Devoir écrit à constituer à partir d'un cahier des charges fourni, en lien direct avec l'observation de classe lors du stage obligatoire.

Précision : Les étudiants en dérogatoire doivent prendre contact avec l'enseignante en charge de leur cours (se renseigner auprès des étudiants de son groupe), en début de semestre, pour prendre connaissance des objectifs du cours et des modalités d'examen.

Rattrapage :

Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de juin.

Précision : Prendre contact dès les résultats de la session 1 avec l'enseignant en charge du cours.

UE 15
ECUE 15.2

Éducation à la culture mathématique

Enseignant responsable : Rachid Saguer
Enseignant intervenant : Thomas Poujade

Nombres d'heures :18h TD

CONTENUS

L'objectif de cet enseignement est de redonner du sens aux mathématiques dans la continuité de ce qui a été vu en L2. L'éducation à la culture mathématique en L3 assure la poursuite du développement des six compétences majeures : chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner et communiquer. La résolution de problème constitue le critère principal de la maîtrise des connaissances dans tous les domaines de mathématiques, mais elle est également le moyen d'en assurer une appropriation qui en garantit le sens.

Les outils numériques seront mobilisés pour que les étudiants atteignent ces objectifs. A travers l'analyse de tâche et la comparaison des procédures d'élèves, les étudiants pourront faire le lien entre savoirs disciplinaires et savoirs didactiques.

Les contenus traités seront les suivants :

NOMBRES :

- Comprendre les propriétés des nombres non entiers (lien et rupture avec les nombres entiers),
- Découvrir l'enseignement des fractions et des décimaux à l'école (erreurs des élèves, exemples d'activités, analyse de supports d'enseignement)

OPÉRATIONS ET PROBLÈMES :

- Comprendre les propriétés des techniques opératoires de la multiplication et de la division, en lien avec les autres techniques,
- Aborder les différents types de calculs en lien avec les propriétés des nombres entiers
- Résoudre des problèmes de proportionnalité (comparaison de procédures, erreurs des élèves, analyse de supports d'enseignement).
- Percevoir les limites de l'arithmétique et la nécessité d'introduire l'algèbre pour résoudre certains problèmes, utiliser un tableur pour résoudre des problèmes numériques

BIBLIOGRAPHIE

- N. Pfaff & M. Fénichel (2004) : Donner du sens aux mathématiques (Tome 1), Bordas
- ERMEL (2005) – Apprentissages numériques et résolution de problèmes (6 Tomes, de la GS au CM2), Hatier
- COPIRELEM : Mathématiques Concours de recrutement des Professeurs des Ecoles : Annales - Sujets corrigés et éléments de formation + Exercices complémentaires avec corrigés issus des concours blancs et examens des ESPE (Français) Broché – 1 août 2019

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Evaluation en contrôle continu (CC):1 Évaluation flash et 1 DST

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table d'1 h pendant la session d'examens de janvier.

Rattrapage :

Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de juin.

UE 15
ECUE 15.3

Education à l'étude de la langue

Enseignante responsable : Mme Aurélia MOTHES-UBEDA

Nombre d'heures : 18h TD

Equipe d'intervenants : Aurélia MOTHES-UBEDA, Cindy LARGILLIÈRE, Benjamin DARTEVELLE, Cécile KOHN

CONTENUS

L'objectif de ce cours est de construire des **repères culturels** dans la langue française, afin de comprendre son fonctionnement et de savoir en expliquer les mécanismes. La démarche proposée s'appuie sur l'observation réfléchie des phénomènes linguistiques, notamment lexicaux et un questionnement pédagogique.

Le cours doit permettre aux étudiants d'aborder le Master MEEF avec les pré-requis nécessaires en linguistique pour pouvoir expliquer le sens et les relations de sens entre les mots.

Le travail mené permettra de :

- 1 Connaître l'**histoire des mots** de notre langue, des débuts d'une « langue française » jusqu'aux choix opérés pour le dictionnaire ;
- 2 Comprendre et savoir expliquer la **formation des mots** (mots simples ou construits, mots dérivés, composés, néologismes) ;
- 3 Mieux comprendre la **structuration du lexique et sa logique** (connaissance des racines grecques et latines, du fonctionnement et du sens des préfixes et des suffixes) ;
- 4 Réviser les **relations de sens entre les mots** (notions de champ lexical, polysémie et champ sémantique, synonymie et antonymie, homonymie, hyperonymie...) ainsi que les **figures de style**.

BIBLIOGRAPHIE

- Erik Orsenna, *La fabrique des mots*, Le Livre de Poche, 2014.
- Alain Rey, *Trop forts, les mots !* Milan, 2012.
- Marina Yaguello, *Alice au pays du langage. Pour comprendre la linguistique*, notamment le chapitre 13 (polysémie, homophonie, synonymes et antonymes), Seuil, 1981.
- *Ce que nous devons au Latin*, Garnier, Les petits guides de la langue française Le Monde, 2017.
- Raymond Queneau, *Exercices de style*, Folio, 2014.

Usuels :

Claire Stolz, *Nouvelle grammaire du collège, Manuel de l'élève*, Magnard, 2007. L'acquisition de cet ouvrage est recommandée pour la préparation du CRPE en Master MEEF.

Un dictionnaire (Le Robert)

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

L'évaluation en contrôle continu lors du dernier cours : devoir écrit individuel (75%) et travail de groupe oral (25%)

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table de 2h pendant la session d'examens de janvier.

Précision : Les étudiants en dérogatoire doivent prendre contact avec l'enseignante responsable en début de semestre pour prendre connaissance de la progression et des objectifs du cours ainsi que les modalités d'examen.

Rattrapage :

Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de juin.

Précision : Prendre contact dès les résultats de la session 1 avec l'enseignant responsable.

UE 15
ECUE 15.4

Education à la culture Scientifique et Technologique

Enseignant responsable : Abdelilah OUAHOU
Equipe intervenants : Ficoni Vincent, Abdelillah Ouahhou

Nombre d'heures : 18hTD

CONTENUS

L'objectif de ce module est de maîtriser les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques, missions relevant du domaine de l'enseignement pour la conception et/ou l'analyse d'une séquence ou de séances du cycle 1 au cycle 3.

Les axes disciplinaires sont la technologie, la physique et les sciences de vie de la terre, et les contenus traités seront les suivants :

- Savoir mettre en œuvre et rendre compte d'une démarche d'investigation, d'une démarche scientifique,
- Travailler la didactique des sciences et la pédagogie,
- Maîtrise des contenus scientifiques pour pouvoir les enseigner au niveau indiqué.

Ainsi en L3, l'enseignement et le déroulement de ce module sera adapté dans le but de répondre de manière optimale aux formats qui sont préconisés par les jurys académiques.

BIBLIOGRAPHIE

- EDUSCOL : Culture scientifique, technique et industrielle
- Rapport de jury CRPE
- Ouvrages de technologie, physique et biologie au collège

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôles continus pendant les TD composé de deux évaluations (60% de la note) / 40% de la note), l'enseignant précisera les modalités

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table (1h) pendant la session d'examens de janvier.

Précision : Les étudiants en dérogatoire doivent contacter l'enseignant dès la connaissance de leur statut afin de connaître les objectifs et modalités d'examen.

Rattrapage :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) pendant la période d'examens de Juin.

Précision : Prendre contact dès les résultats de la session1 avec l'enseignant responsable pour connaître les modalités d'examen.

UE 15
ECUE 15.5
Education à la culture littéraire et artistique
Enseignante responsable : Mme LARGILLIERE Cindy

Nombre d'heures : 24h TD

Equipe d'intervenants : Michael Bigay, Véronique Dalmasso, Cécile Kohn, Thomas Poujade

CONTENUS

« La littérature adressée à l'enfance ne s'est jamais située en dehors de la littérature que lisent les adultes. Elle se porte seulement vers des lecteurs qui n'ont pas les mêmes interrogations sur le sens du monde que leurs parents, qui n'ont pas non plus la même expérience de la langue. En quelque sorte, elle fait la courte échelle aux plus jeunes pour les introduire à l'univers infini des lectures à venir. » Eduscol, 2014

Ce cours vous permettra :

- De réfléchir au choix des supports de lecture en classe : pourquoi choisir tel album ou tel roman ? Pour travailler quelles compétences ?
- De construire une culture des textes littéraires à l'école : textes du patrimoine et textes classiques, références majeures : de nombreuses lectures seront demandées ;
- D'expérimenter des gestes et des modalités de transmission de ces textes ;
- De comprendre mécanismes qui amènent les élèves à comprendre, interpréter, s'appropriier les textes ;
- D'approcher la forme « album » dans ses modalités d'écriture particulières (techniques et langages de l'illustration, relation texte/image).

Notions en jeu : histoire littéraire, narrateur visuel et narrateur verbal dans l'album illustré, récit et narration, intertextualité (réécritures, pastiche, parodie), genres et registres, compréhension littérale et inférentielle, interprétation, réseaux de lectures.

Sorties et participation à des événements culturels sont envisageables.

BIBLIOGRAPHIE

- Référentiel : listes officielles de cycle 2 et 3 éditées par le Ministère (site Eduscol).
- Catherine Tauveron, *Lire la littérature à l'école. Pourquoi et comment construire cet apprentissage*, Hatier, 2004.
- Sophie van der Linden, *Album[s]*, De Facto-Actes Sud, 2013.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS
Régime général :

Contrôle continu : oral (50%)

Ecrit (50%) : rendu d'un dossier présentant l'analyse de quelques lectures et travail écrit sur l'exploitation d'une œuvre.

Régime dérogatoire :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) pendant la session d'examens de Janvier.

Précision : Les étudiants en dérogatoire doivent contacter l'enseignant dès la connaissance de leur statut afin de connaître les objectifs et modalités d'examen.

Rattrapage :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) pendant la période d'examens de Juin.

Précision : Prendre contact dès les résultats de la session1 avec l'enseignant responsable pour connaître les modalités d'examen.

UE 15 : PROFESSIONNALISATION

PARCOURS INTERVENTION SOCIALE ET INSERTION - FORMATION

UE 15
ECUE 15.1

Découverte des milieux professionnels
« Les Rencontres du Mardi »

Enseignant responsable : Dominique Argoud

Nombre d'heures : 20h TD

CONTENUS

Enseignant responsable : Dominique Argoud

Nombre d'heures : 20h TD

CONTENUS

Afin de mieux appréhender les champs professionnels autour desquels cette formation est structurée, divers professionnels seront conviés à apporter leur témoignage. En particulier, ces séances visent à identifier les principales problématiques et les compétences aujourd'hui exigées sur le marché du travail dans les domaines qui sont ceux de la licence Sciences de l'éducation. Les étudiants seront sollicités pour l'organisation de ces temps de rencontre.

Ce cours sera commun aux étudiants de Licence 3, parcours ISIF et aux étudiants de Master 1. Les champs professionnels visés sont ceux relevant :

- De l'éducation et de l'éducation populaire : chargé de la mise en œuvre et du développement des contrats éducatifs locaux, de l'aménagement des rythmes scolaires, des projets éducatifs en collectivités territoriales, de la mise en place et du développement de dispositifs d'aide aux devoirs...
- De l'intervention sociale et socioculturelle : chargé d'insertion professionnelle et du développement de l'alternance en Institut Médico-Educatif, des parcours d'insertion en ESAT, responsable de secteur en centre social et socioculturel, en service jeunesse...
- De la formation professionnelle : chargé du développement de l'alternance (relations avec les entreprises, suivi de stages en entreprises), chargé de l'accompagnement des parcours de jeunes, conseiller en formation auprès d'entreprises clientes au sein d'organismes paritaires collecteurs agréés...
- De l'emploi et de l'insertion professionnelle : chargé de l'accompagnement des parcours de jeunes en mission locale, en agence d'intérim, chargé du suivi des personnels au sein d'une entreprise intermédiaire ou d'une association intermédiaire...

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Contrôle continu consistant à rendre 4 fiches de synthèse selon des modalités qui seront précisées en cours.

Régime dérogatoire :

Les modalités de validation sont identiques à celle du régime général et sont précisées sur la plateforme en ligne.

Prendre contact avec l'enseignant responsable dans les deux semaines suivant le début des enseignements pour avoir accès aux fichiers audios.

Rattrapage :

Dossier à rendre le premier jour de la session des rattrapages.

Pour les attendus, prendre contact auprès du responsable de l'enseignement dès publication des résultats de première session.

UE 15
ECUE 15.2

Secteur de l'insertion

Enseignant responsable : Philippe Semenowicz

Nombre d'heures : 8h CM
14h TD

CONTENUS

L'objet du cours est de présenter les différentes mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics en matière d'insertion professionnelle. Depuis une quarantaine d'années on constate un renouvellement permanent de ces dispositifs, qui s'explique par des analyses concurrentes sur les causes du chômage et les solutions à apporter. En cours magistral, nous examinerons donc les différentes stratégies adoptées par les pouvoirs publics, en faisant le lien entre les diagnostics élaborés, les mesures prises et les résultats obtenus. En travaux dirigés, nous approfondirons chacune de ces stratégies à travers l'exemple de mesures qu'elles ont inspirées.

BIBLIOGRAPHIE

ASKENAZY P. (2011), *Les décennies aveugles – Emploi et croissance 1970-2010*, Paris, Le Seuil.

ERHEL C. (2009), *Les Politiques de l'emploi*, Paris, Presses Universitaires de France.

GAZIER B., PETIT H. (2019), *Economie du travail et de l'emploi*, Paris, La Découverte.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : 2 devoirs individuels sur table durant les TD - 100% écrit

Régime dérogatoire :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) pendant la période d'examens de Janvier

Précision : Prendre contact avec l'enseignant responsable de votre groupe.

Rattrapage :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) pendant la période d'examens de Juin

Précision : Prendre contact avec l'enseignant responsable de votre groupe.

UE 15
ECUE 15.3

Secteur de la Formation

Enseignants responsables : Rachid Saguer

Nombre d'heures : 8h CM - 14h TD

CONTENUS

L'objet de cet enseignement est de fixer de grands repères concernant la formation des adultes en France et d'étudier des documents et textes s'y référant. Des éléments de cadrage (principales lois, principaux acteurs, principaux dispositifs) seront présentés en CM, ainsi que les grandes questions qui traversent ce champ, à commencer par la recherche en éducation. Des documents de différentes natures seront étudiés et discutés en TD (textes de loi, statistiques, articles militants ou scientifiques, etc.)

BIBLIOGRAPHIE

-
- Carré P. et Caspar P. (2017), *Traité des sciences et des techniques de la formation*, Paris, Dunod, 4 e éd.
Charlot B. (1995), *Les Sciences de l'éducation, un enjeu, un défi*. Paris, ESF.
Charlot B. (2002), *Le rapport au savoir. Eléments pour une théorie*. Paris. Anthropos
Dubet F. (2010), *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*. Paris Seuil. République des idées.
Palazzeschi Y. (1998), Introduction à une sociologie de la formation. Anthologie de textes français 1944-1994. Volume 1 « Les pratiques constituantes et les modèles » ; Volume 2 « Les évolutions contemporaines », Paris, L'Harmattan.
-

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : 2 écrits dont 1 dossier à rendre (50% de la note) / 1 oral (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) pendant la semaine d'examens de Janvier.
Prendre contact avec le responsable de l'enseignement.

Rattrapage :

1 Epreuve oral

UE 15
ECUE 15.4

Management de projet dans le champ social

Enseignant responsable : Chantal Ventura

Nombre d'heures : 6h CM -3h TD

CONTENU

L'action sociale est en constante évolution. Tous les grands dispositifs conçus ces dernières années ont profondément modifié les pratiques professionnelles. D'une logique d'organisation à une logique de mission, le secteur social et médico-social repose de plus en plus sur la notion de projet, du projet de société au projet personnel.

Cet enseignement propose d'aborder la conduite de projet non seulement dans ses aspects méthodologiques (élaboration, construction, stratégie, mobilisation, communication) mais aussi en resituant son importance dans la conduite des grandes politiques sociales et de la dimension personnelle.

Possibilité d'inscrire l'enseignement dans une construction et réponse d'appel à projet selon les opportunités du secteur.

BIBLIOGRAPHIE

BOUTINET Jean-Pierre – Grammaires des conduites à projet – éditions PUF – Lonrai (Orne) – février 2010 – 268 pages.

•CHAUVIÈRE Michel – Une nouvelle donne pour l'action sociale – Article – 1er juin 2007

DHUME Fabrice – Du travail social au travail ensemble, le partenariat dans le champ des politiques sociales – éditions ASH – Paris, 2001, 206 pages.

STEPHANI, La socio-dynamique : un art de gouverner, Éditions d'Organisation, 1983.

GACOIN Daniel – Conduire des projets en action sociale – Dunod, Clamecy, 2ème édition novembre 2010 – 250 pages.

PATURET Jean-Bernard – Article : Le projet comme « fiction commune » - psychasoc.com, 2003 -

Des éléments de supports et documents utilisés en CM TD pourront être mis en ligne (pour tous les étudiants, même en régime dérogatoire).

Modalités d'évaluation : ECTS 3

Régime général :

Contrôle continu : 2 écrits (100 % de la note)

Régime dérogatoire :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) pendant la semaine d'examens de janvier.

Précision : Prendre contact avec l'enseignant pour connaître les modalités, le dossier est à déposer sur Eprel.

Rattrapage :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) pendant la semaine d'examens de Juin.

Précision : Prendre contact avec l'enseignant pour connaître les modalités, le dossier est à déposer sur Eprel.

UE 16
ECUE 16.1

Langues étrangères : Anglais

Enseignants responsables : Fatima ANANI & Michael BIGAY

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENUS

Dans un monde de communication électronique, d'entreprises internationales et d'échanges transfrontaliers, la maîtrise de la langue anglaise est devenue essentielle. L'apprentissage de l'anglais en licence 3 a été réfléchi de façon à faciliter la mobilisation des outils linguistiques et culturelles.

Nos objectifs sont restés identiques aux années précédentes. Aider les étudiant(e)s à développer les compétences communicatives conformément aux exigences du travail universitaire.

Cet enseignement répond aux attendus du « cadre européen commun de référence pour les langues »¹ (CECRL).

COMPETENCES VISEES

- **La motivation et la confiance en soi.** D'être capable de s'autocorriger et d'avoir un regard distancié sur ses capacités et habiletés à partir de différents supports (écrits journalistiques, politiques, scientifiques, photos, films documentaires, contes et légendes, etc...).
- **De développer une posture communicationnelle.**
- **De produire et de comprendre des discours écrits ou oraux.**
- **D'échanger et construire avec autrui.**
- **De maîtriser les codes sociolinguistiques et les spécificités culturelles de la langue anglaise.**
- **Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales.**
- **Analyser la production orale du locuteur natif des points de vue phonologiques et phonétiques.**
- **Savoir sélectionner les ressources étrangères en lien avec ses besoins en langues ou selon sa filière.**
- **Développer une argumentation avec esprit critique.**

Les TD sont des séances de méthodologie et d'entraînement mais ils ne peuvent suffire à vous faire progresser. Entraînez-vous en regardant films et séries en VO, écoutez la radio, lisez régulièrement la presse anglophone.

BIBLIOGRAPHIE

Berland, D., (2000). La Grammaire Anglaise de l'Etudiant. Ophrys. Paris.

- www.npr.org
- www.bbc.co.uk/radio4/
- www.nytimes.com
- www.guardian.co.uk
- www.iht.com

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : 2 écrits (50% de la note) / 2 notes d'oral (50 % de la note)

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table de 2h pendant la session d'examens de janvier.

Rattrapage : Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de juin.

UE 16
ECUE 16.1

Langues étrangères : Espagnol

Nombre d'heures :24h TD

Enseignant responsable: Begoña ALONSO-FERNÁNDEZ

Equipe d'intervenants : Juan Pablo HERNÁNDEZ GAZQUEZ, Begoña ALONSO-FERNÁNDEZ

CONTENUS

Prolongement, complexification progressive et approfondissement du programme grammairal entrepris lors des semestres précédents. / Exercices d'entraînement.

Etude approfondie des questions en lien avec la sociolinguistique et la civilisation hispano-américaine.

Initiation à l'étude de documents scientifiques en lien avec la sociologie et l'éducation dans un contexte hispanophone.

Elargissement du vocabulaire, travail sur les tournures périphrastiques /Repérage lexicale et syntactique dans les documents étudiés. Réutilisation au cours d'activités écrites ou orales.

Savoir réagir à des situations de la vie courante et professionnelle avec spontanéité / Ateliers de mise en situation, de simulation : approche communicationnelle de la langue en interaction : Entretien professionnel, présentation et discussion autour d'un projet, recherche de partenariat hispanophone pour un projet (socio-éducatif, littéraire, en lien avec la transition écologique, l'économie circulaire, avec l'économie sociale et solidaire, etc...)

Travail sur le registre soutenu de la langue, tant à l'écrit qu'à l'oral. Possibilité de travail créatif autour d'une pièce théâtrale et/ou une œuvre littéraire en espagnol.

Connaissance de l'actualité socio-éducative en Espagne et en Amérique Latine / Etudes de documents de genres variés : témoignages, récits de vie, presse ou documents issus d'Internet.

Débats de société autour des thèmes forts de l'actualité culturelle, sociale ou encore politique et/ou économique du monde hispanique / Etre capable de défendre son point de vue, d'argumenter, de s'exprimer en continu. Activités autour d'articles de presse, de documents audio ou audio visuels, de documents iconographiques.

BIBLIOGRAPHIE

Des références bibliographiques seront indiquées lors de la première séance

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : 2 écrits (50% de la note) / 2 oral (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table de 2h pendant la session d'examens de janvier.

Rattrapage : Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de juin.

UE 16
ECUE 16.2

TICE

Enseignants responsables : LACROIX Sébastien
Equipe d'intervenants : LACROIX Sébastien, MONTEL Denis

Nombre d'heures :4hCM - 18 hTD

CONTENUS

Parcours ISIF :

L'objectif du cours est de permettre aux étudiants de comprendre les grands logiciels utilisés durant leurs cours tant du point de vue de la technique informatique que du point de vue de la culture de la représentation de l'écrit. Utiliser les concepts sous-jacents au traitement de texte, connaître la culture de l'écrit pour rédiger rapports et mémoires ou autres documents longs (Word). Apprendre à utiliser les tableurs pour traiter les bases de données (Excel).

Parcours EE :

L'objectif du cours est d'apprendre à concevoir une séance d'enseignement enrichie par le numérique. Au travers de divers outils, les étudiants effectueront des choix pédagogiques et didactiques pour développer des compétences disciplinaires et civiques auprès des élèves.

Connaitre et savoir utiliser diverses applications et ressources en ligne.

Identifier les différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre d'une pédagogie enrichie par le numérique. Identifier les liens entre les théories de l'apprentissage, les attentes sociales et le numérique.

BIBLIOGRAPHIE

Le modèle SAMR, Ruben Puentedura : <https://ecolebranchee.com/2013/09/09/le-modele-samr-une-reference-pour-lintegration-reellement-pedagogique-des-tic-en-classe/>

Aide sur Microsoft Office : <https://support.office.com/fr-fr/>

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : 2 écrits (100% de la note)

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table d'1h pendant la session d'examens de janvier.

Rattrapage :

Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de juin.

UE 16

ECUE 16.3

Initiation à la recherche

Enseignant responsable : Sébastien A. ALIX

Nombre d'heures : 18 h TD

Equipe d'intervenants : Yahia ADANE, Sébastien A. ALIX, Isabelle De GEUSER, Louise DEJEANS, Joanna DUPOUY, Aline GRASPERGE, Christophe JAUNET, Aksel KILIC, Nathalie SAVARD, Biljana STEVANOVIC

CONTENU

Les TD sont obligatoires (toute absence doit être justifiée).

Dans le cadre de ce TD, les étudiants réaliseront une **recherche collective** (par groupe de 2, 3, 4 ou 5 **maximum**) reprenant les différentes étapes d'une recherche : question de départ, construction de la problématique, élaboration d'hypothèses, et ce à l'aide des méthodes en sciences sociales (observation, entretien...) et de la recherche bibliographique. **Lors du 1er semestre**, le rapport comprendra la question de départ et les premiers éléments de la recherche exploratoire menée sur le terrain. En outre, les étudiants devront remettre une **fiche de lecture individuelle** à partir d'un article ou chapitre d'ouvrage éclairant leur problématique de recherche et directement lié à leur sujet. Le travail de recherche proprement dit durera TOUTE l'année : ce projet du premier semestre annonce le travail à effectuer pendant le second semestre. **Une demi-journée (lundi sauf exception) est dédiée au travail en autonomie** des étudiants lié à cet ECUE (enquête de terrain, recherche bibliographique, lecture, travail en groupe...). Pour les AED, le terrain sera leur classe (le **jeudi**).

Les étudiants choisiront dans quel groupe et avec quel enseignant s'inscrire lors des inscriptions pédagogiques. Les différents terrains et méthodes proposés selon les enseignants seront présentés sur le site de la scolarité et lors de la pré-rentrée.

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain*, La découverte, Paris, La découverte, 2003.
 BERTHIER N., *Les techniques d'enquête en sciences sociales. Méthode et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin, 2006.
 BLANCHET A., GOTMAN A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Armand Colin 128, deuxième édition, 2010.
 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2006.
 + Une bibliographie thématique distribuée pendant les TD.

Modalités d'évaluation : 4 ECTS

Régime général :

2 écrits à rendre : rapport collectif d'étape (50% de la note finale) et fiche de lecture individuelle (50% de la note finale)

Régime dérogatoire :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) pendant la semaine d'examens

Précision : Prendre contact avec l'enseignant chargé de votre groupe

Rattrapage :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) pendant la semaine d'examens

Précision : Prendre contact avec l'enseignant chargé de votre groupe

DEUXIEME SEMESTRE

- S6 -

- UE 17 Comprendre les enjeux en éducation et formation II
- UE 18 Professionnalisation EE / ISIF
- UE 19 Savoir communiquer et produire un questionnement de recherche II

UE 17
ECUE 17.1

Education et société

Enseignant.e.s responsables : Aksel Kilic

Nombre d'heures : 12h CM - 16h TD

CONTENUS

Cet enseignement s'intéresse aux questions d'éducation en les croisant à celle des inégalités. Une attention particulière est portée à la professionnalité et à la professionnalisation des différent.e.s professionnel.le.s de l'éducation intervenant dans les différentes institutions éducatives. Il s'agit aussi d'étudier la manière dont ces différent.e.s professionnel.le.s collaborent entre eux dans la division du travail éducatif, pour atteindre la réussite des élèves. Cet enseignement traite aussi de la question des relations entre familles et institutions éducatives.

BIBLIOGRAPHIE

Couronné, Julie. « Porte-parole » ou « copains, copines » ? Les surveillant.es de collège, un groupe professionnel segmenté », *Revue française de pédagogie*, vol. 206, no. 1, 2020, pp. 135-147.

Farges G., 2017- *Les mondes enseignants. Identités et clivages*, Paris : PUF

Kilic A., 2022- *L'école primaire vue des coulisses. La culture professionnelle informelle des professeurs des écoles*, Paris : PUF.

Maguet Ulla, Panissal Nathalie. « AESH au service d'une école inclusive et bienveillante : quelles compétences éthiques ? », *Pensée plurielle*, n°49, 2019, pp. 49-59.

Meuret-Campfort E., 2014 – « Dire la pénibilité du travail en crèche ? Une enquête auprès d'auxiliaires de puériculture syndicalistes », *Sociétés contemporaines*, n°95, pp. 81-108.

Robert A. D. et Carraud, F., 2018- *Professeurs des écoles au XXIème siècle. Portraits socioprofessionnels*, Paris : PUF.

Modalités d'évaluation : 4 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : 2 écrits (50% de la note)

Epreuve sur table de 2h lors de la session d'examens de juin (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table de 2h pendant la session d'examens de janvier.

Rattrapage :

Epreuve sur table d'1h30 pendant session d'examens de juin.

UE 17
ECUE 17.2

Psychologie de l'éducation

Enseignants responsables : Savard Nathalie

Nombre d'heures : 12h CM - 16h TD

CONTENUS

L'objectif sera de permettre aux étudiants de transférer les connaissances issues de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent au domaine de l'éducation à travers les points suivants :

- Développement socio-affectif de l'enfant et de l'adolescent en lien avec les apprentissages :

- L'importance de la relation élèves/enseignants dans les apprentissages
- Le rôle de la socialisation (pairs) dans les apprentissages

- Développement cognitif et apprentissages :

- Mémoire et apprentissages scolaires
- Les troubles spécifiques des apprentissages
- Attention et rythmes à l'école
- Motivation
- Le décrochage scolaire

BIBLIOGRAPHIE

- Blaya, C. (2010). *Décrochage scolaire, l'école en difficulté*. De Boeck
- Boujon, C. et Quaireau, C., (1997). *Attention et réussite scolaire*. Paris, Dunod.
- Debarbieux, E. (2008). *Les dix commandements contre la violence à l'école*. Odile Jacob.
- Hallet, F. (2012). *Aider les élèves en difficulté d'apprentissage. L'influence de l'attachement sur le comportement en classe*. Paris, De Boeck.
- Lieury, A. (1997). *Mémoire et réussite scolaire*, Paris, Dunod (3^e édition).
- Lieury A. & Fenouillet, F. (2006). *Motivation et réussite scolaire*. Paris, Dunod.
- Michinov, E. (2004). Apprendre à vivre ensemble: Les relations d'attraction-répulsion entre les élèves, dans M.C. Toczek- Capelle, & D. Martinot (Eds.), *Le défi éducatif. Des situations pour réussir* (pp. 147-161). Paris: Armand Colin

Modalités d'évaluation : 4 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : écrits (50% de la note) / oral (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table pendant la session d'examens de janvier.

Précision : Prendre contact avec le professeur chargé de votre groupe en début de semestre

Rattrapage :

Epreuve sur table pendant session d'examens de juin.

UE 17
ECUE 17.3

Genre et parcours sexués

Enseignant responsable : Florent ACOTCHOU
Equipe d'intervenants : Lissia AMACH, Salma KRIMI

Nombre d'heures : 12h CM - 16H TD

CONTENU

De nos jours encore, les carrières scolaires sont souvent marquées par l'intériorisation des modèles sexués, et des représentations sociales participent fortement à organiser les sexes en fonction des qualités plus ou moins socialement valorisées. On assiste ainsi à une hiérarchisation favorisant la domination du sexe masculin sur le féminin. Sur le marché de l'emploi, l'accès aux postes à responsabilité tend à distinguer les hommes et les femmes en fonction de leur sexualité, et des formes de normativité continuent de s'y exprimer nettement. Dans la quasi-totalité des structures sociales, la sexualité devient un indicateur de normativité. Ce cours vise donc à montrer que malgré les évolutions notables dans nos sociétés occidentales du 21^{ème} siècle en général et française en particulier, certaines représentations sociales persistantes renforcent des discriminations en fonction des orientations sexuelles et induisent par conséquent la construction des identités sexuelles et sexuées parce que tout simplement en général le sexe continue de nos jours d'être associé au genre.

BIBLIOGRAPHIE

JOANNIN D., MENNESSON C., 2014, « Dans la cour de l'école. Pratique sportives et modèles de masculinités. » In Cahiers du genre. Paris, L'Harmattan.
LAMAMRA N., 2016, Le genre de l'apprentissage, l'apprentissage du genre, Zurich, Genève, Siesmo
DAMAMME A., HIRATA H., MOLINIER P. (Coord.), 2017, Le travail entre public, privé et intime, Paris, L'Harmattan
GERVET J-F, 2017, La norme du genre et son impact sur la sexualité ? Société française de Gestalt
Dir. Bérengère Abou, Hugues Berry, 2019, Sexe & genre - De la biologie à la sociologie Ed. Matériologiques
MAGAR-BRAEUNER J., 2019, La fabrication du genre à l'école : Enquête en France et au Québec. Ed. L'Harmattan
LAPEYROUX N., 2020, Socio-sémiotique des représentations genrées d'un dispositif médiatique particulier: les retransmissions de compétitions sportives. Editions de l'université de Lorraine.
BEAUBATIE E., 2021, Le genre pluriel- Approches et perspectives pour complexifier le modèle femme/homme e sciences sociales, Paris, L'Harmattan.

Modalités d'évaluation : 4 ECTS

Régime général

Contrôle continu : 1 écrit (25% de la note) / 1 oral (25% de la note)

Contrôle terminal (50%) : Epreuve sur table d'1h30 lors de la session d'examens du S6- 2024

Régime dérogatoire

Epreuve sur table d'1h30 lors de la session d'examens du S6

Précision : Questions basées sur les textes de Td suivies d'un bref sujet de réflexion personnelle.

Rattrapage

Epreuve sur table d'1h30 pendant session d'examens de juin.

Précision : Questions basées sur les textes de Td suivies d'un bref sujet de réflexion personnelle.

PROFESSIONNALISATION

PARCOURS ENSEIGNEMENT ET EDUCATION

UE 18
ECUE 18.1

Éducation à la culture mathématique

Enseignants responsables : Rachid Sagner

Nombre d'heures : 18h TD

Enseignant intervenant : Thomas Poujade

CONTENUS

L'objectif de cet enseignement est de redonner du sens aux mathématiques dans la continuité de ce qui a été vu en L2.

Dans un premier temps il s'agira de familiariser les étudiants avec les paradigmes géométriques qui constituent les étapes de l'apprentissage de la géométrie à l'école. Les situations faisant appel à différents types de tâches (reconnaitre, nommer, comparer, vérifier, décrire, reproduire, représenter, construire) seront privilégiées afin de remobiliser des concepts géométriques (caractérisation des propriétés des objets, relation entre objets) et de les enrichir.

Dans un second temps il s'agira de donner un sens concret aux grandeurs étudiées et à leur mesure. Ces notions se construiront dialectiquement, en résolvant des problèmes faisant appel à différents types de tâches (comparer, estimer, mesurer).

Les outils numériques seront mobilisés pour que les étudiants atteignent ces objectifs. A travers l'analyse de tâche et la comparaison des procédures d'élèves, les étudiants pourront faire le lien entre savoirs disciplinaires et savoirs didactiques.

GÉOMÉTRIE :

- Réaliser des constructions aux instruments et prouver des conjectures géométriques simples en lien avec les propriétés des figures (quadrilatères), caractériser les figures (propriétés nécessaires et suffisantes)
- Découvrir l'enseignement de la géométrie à l'école : distinction des géométries perceptive, instrumentée et déductive dans les procédures des élèves et supports d'enseignement

GRANDEURS ET MESURE :

- Résoudre des problèmes portant sur certaines grandeurs (aire, durée) : comparaison de procédures et progression des apprentissages, erreurs des élèves, analyse de supports d'enseignement.

BIBLIOGRAPHIE

- N. Pfaff & M. Fénichel (2004) : Donner du sens aux mathématiques (Tome 1), Bordas
- ERMEL (29 septembre 2006) – Apprentissage géométriques et résolution de problème au cycle 3 , Hatier
- COPIRELEM : Mathématiques Concours de recrutement des Professeurs des Ecoles : Annales - Sujets corrigés et éléments de formation + Exercices complémentaires avec corrigés issus des concours blancs et examens des ESPE (Français) Broché – 1 août 2019

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : 1 évaluation flash et 1 DST

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de Mai.

Rattrapage : Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de juin.

UE 18
ECUE 18.2

Education à l'étude de la langue

Enseignante responsable : Aurélia MOTHES-UBEDA
Equipe d'intervenants : Aurélia MOTHES-UBEDA, Cindy LARGILLIÈRE, Benjamin DARTEVELLE, Cécile KOHN

Nombre d'heures : 18h TD

CONTENUS

L'objectif de ce cours est de construire des repères dans la langue française, afin de comprendre son fonctionnement et de savoir en expliquer les mécanismes. La démarche proposée s'appuie sur le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, des recherches en didactiques ainsi que des productions d'élèves, orales et écrites, afin d'expliquer les relations entre les lettres et les sons, le développement de la conscience phonologique et la mise en place du principe alphabétique, avant d'aborder l'entrée dans l'orthographe.

Le cours doit permettre aux étudiants d'aborder le Master MEEF avec les pré-requis nécessaires en linguistique pour comprendre les enjeux de la réflexion sur la langue dès la maternelle. Préalablement au cours, toute remise à niveau, par des révisions ou des exercices systématiques à partir du BLED ou du Bescherelle est souhaitée.

Notions abordées :

- langue orale et langue écrite ;
- la **syllabe**, à l'oral et à l'écrit ;
- les phonèmes, le **système phonologique** du français, l'acquisition de la conscience phonologique à l'école ;
- le **système orthographique** du français : les relations grapho-phonétiques, la valeur des lettres. Typologie et analyse des erreurs d'orthographe.

BIBLIOGRAPHIE

- Jean-Christophe Pellat, *Quelle grammaire enseigner ? Notions, difficultés, terminologie*, Hatier, 2009.
- Claire Stolz, *Nouvelle grammaire du collège, Manuel de l'élève*, Magnard, 2007. L'acquisition de cet ouvrage est recommandé pour la préparation du CRPE en Master MEEF.
- Annales du concours CRPE, disponibles sur le site devenirenseignant.fr : « Sujets des épreuves écrites ».

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

L'évaluation se fera en contrôle continu sur la base d'un travail de groupe oral (25%) et d'un devoir écrit individuel (75%) lors du dernier cours.

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table de 2h pendant la session d'examens de Mai :

Précision : l'étudiant devra contacter l'enseignant responsable en début de semestre afin de prendre connaissance de la programmation et des objectifs du cours ainsi que les modalités d'examen.

Rattrapage :

Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de juin

Précision : prendre contact avec l'enseignant responsable dès les résultats de la session.

UE 18
ECUE 18.3
Education à la culture historique et géographique

Enseignant responsable : Jamal AHBAB
Intervenants : Jamal AHBAB - Fousya ELHOSSINE

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENUS
Objectifs :

- Connaître les nouveaux programmes d'histoire et géographie du cycle 3.
- Apprendre à définir des objectifs d'apprentissage spécifiques à l'enseignement de l'histoire et de la géographie (repères chronologiques et spatiaux, notions, compétences).
- Identifier, décrire, mettre en relation des supports documentaires utilisés en classe d'histoire et de géographie.

Thèmes abordés :

- En histoire : La France du XIXème siècle à nos jours.
- En géographie : Déplacements et réseaux en France, en Europe et dans le monde.

Accompagnement pédagogique :

- Mise au point sur les connaissances et sur les enjeux pédagogiques des thèmes étudiés.

BIBLIOGRAPHIE

- Carpentier Jean et Lebrun François, *Histoire de France*, coll. Points, Seuil, 2014 *
- Prost Antoine, *Douze leçons sur l'Histoire*, Paris, coll. Points, Seuil, 1996
- Adoumié Vincent (dir), *Géographie de la France*, Paris, Hachette supérieur, collection Hachette Université, 2015 *
- Beucher Stéphanie, Reghezza-Zitt Magali, Ciattoni Annette, *La Géographie : Pourquoi ? Comment ? : Objets et démarches de la géographie d'aujourd'hui*, Paris, Hatier, coll. Initial, 2005

Sitographie :

<http://histoireenprimaire.free.fr/>

<http://www.histoire-image.org/>

Modalités d'évaluation : 2 ECTS
Régime général :

Contrôle continu : 2 écrits (75% de la note) / 1 oral (25% de la note)

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table de 2h pendant la session d'examens de Mai

Rattrapage :

Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de juin

UE 18
ECUE 18.4

Education à la culture scientifique et technologique

Enseignant responsable : Abdelillah OUAHOU

Nombre d'heures : 18h TD

Equipe d'intervenants : Figoni Vincent, Abdelillah Ouahhou

CONTENUS

L'objectif de ce module est de maîtriser les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques, missions relevant du domaine de l'enseignement pour la conception et/ou l'analyse d'une séquence ou de séances du cycle 1 au cycle 3.

Les axes disciplinaires sont la technologie, la physique et les sciences de vie de la terre, et les contenus traités seront les suivants :

- Savoir mettre en œuvre et rendre compte d'une démarche d'investigation, d'une démarche scientifique,
- Travailler la didactique des sciences et la pédagogie,
- Maîtrise des contenus scientifiques pour pouvoir les enseigner au niveau indiqué.

Ainsi en L3, l'enseignement et le déroulement de ce module sera adapté dans le but de répondre de manière optimale aux formats qui sont préconisés par les jurys académiques.

BIBLIOGRAPHIE

- EDUSCOL : Culture scientifique, technique et industrielle
- Rapport de jury CRPE
- Ouvrages de technologie, physique et biologie au collège

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôles continus pendant les TD composé de deux évaluations (60% de la note) / 40% de la note), l'enseignant précisera les modalités.

Régime dérogatoire :

Devoir écrit sur table (1h) pendant la session d'examens de Mai

Rattrapage :

Epreuve sur table de 1h pendant session d'examens de juin.

UE 18
ECUE 18.5

Éducation aux activités physiques et sportives

Enseignants responsables : LACROIX Sébastien

Nombre d'heures :4h CM - 18h TD

Equipe d'intervenants : LACROIX Sébastien, BERNARD Anne, Florence Murlon et Loïc Delpierre

CONTENUS

Enseignement visant à initier les étudiants à l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive dans le premier degré. Les notions suivantes seront abordées :

- La spécificité de l'EPS dans l'enseignement du premier degré et les différences qu'il convient de faire avec le monde sportif.
- L'EPS dans les programmes de l'éducation nationale
- Les différences entre les APSA au travers de leurs approches institutionnelles, didactiques et pédagogiques
- *Conditions de mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.*
- *Eclairage scientifique sur la spécificité des apprentissages moteurs et le développement psycho-moteur de l'enfant*

Si les installations le permettent, les cours s'organiseront autour de cours théoriques et de temps de pratique

BIBLIOGRAPHIE

Cycle 1 : <https://eduscol.education.fr/cid91994/agir-s-exprimer-comprendre-a-travers-l-activite-physique.html>

Cycle 2 : <https://eduscol.education.fr/pid34151/education-physique-et-sportive.html>

Cycle 3 : <https://eduscol.education.fr/cid100041/eps.html>

Modalités d'évaluation : 1 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : 1 écrit (30% de la note) / 1 oral (70% de la note)

Régime dérogatoire :

Devoir à rendre (capsule vidéo)

Prendre contact avec l'enseignant de votre groupe

Rattrapage :

Epreuve sur table d'1h pendant la session d'examens de Juin.

PROFESSIONNALISATION

**PARCOURS INTERVENTION SOCIALE ET INSERTION-
FORMATION**

UE 18
ECUE 18.1

Ville et Territoires

Enseignants responsables : Yahia ADANE - Christophe JAUNET

Nombre d'heures :8h CM - 12h TD

Equipe intervenants : Yahia ADANE - Christophe JAUNET

CONTENUS

A travers ce cours nous interrogerons la ville comme lieu d'intégration et/ou d'exclusion.

Il s'agira d'étudier comment les grandes villes face aux transformations économiques et urbaines récentes, apparaissent de plus en plus divisées : plusieurs thèmes seront ainsi abordés, notamment la ségrégation sociale des territoires urbains et périurbains à travers l'évolution de leur composition sociale, la définition des quartiers dits « prioritaires », la division sociale de l'espace urbain et l'intervention sociale des politiques publiques pour y remédier : politique de la ville, politiques éducatives locales, dispositifs de l'éducation populaire.

Plan indicatif :

Introduction : La ville et ses relations sociales

1. L'émergence de la problématique urbaine en sciences sociales
2. L'intervention publique dans le domaine urbain
3. Les grands ensembles comme observatoire social
4. Les politiques de la ville
5. L'intervention sociale appliquée aux territoires urbains

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie indicative (complétée au cours des séances) :

BACHMANN C, Le GUENNEC, N : Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville". Ed. Albin Michel, 1996.

CHAMBOREDON, JC et LEMAIRE, M : "Proximité spatiale et distance sociale : les grands ensembles et leur peuplement", *Revue française de sociologie*, Vol. XI, n°1, 1970.

DOSSIER « La médiation dans la ville », *Médiations et sociétés*, 5 octobre 2003, pp. 11-27.

DOSSIER « Ville et médiation », dossier documentaire réalisé par Ferré, Isabelle (Le Cubitus),

DONZELOT, J : « Quand la ville se défait ». *Revue Esprit*, n°11, Nov. 1999.

FIJALKOW, Y : « Sociologie de la ville ». Ed. La Découverte, Paris, 2002.

FOURCAUT, A : « La banlieue en morceaux » Ed Creaphis, Paris, 2000

STEBE, J-M et MARCHAL, H (sous la direction de) : *Traité sur la ville* . Ed. Puf, 2009.

STEBE, J-M : La crise des banlieues, PUF, Collection Que sais-je, Paris, 2010.

THORION, G : « La médiation, moyen de prévenir la crise urbaine en France ? » *Revue Communication et Organisation*, 32/2007 : La ville dans tous les sens (pp.80-92)

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

2 écrits individuels : 1 en CC lors des TD (50% de la note) - 1 en CT (50% de la note, épreuve de 2h. Devoir sur table lors de la première session d'examens de janvier)

Régime dérogatoire :

Epreuve de 2h Devoir sur table lors de la première session d'examens de janvier

Rattrapage :

Epreuve sur table lors de la deuxième session d'examens de juin.

UE 18
ECUE 18.2

Secteur du social

Enseignants responsables : Chantal Ventura

Nombre d'heures : 8h CM - 12 h TD

CONTENUS

Que ce soit du fait de sa nature même, de la visée sociale et politique, de ses organisations et des changements agis et subis, l'intervention sociale est traversée par des questions essentielles tant d'un point de vue global de la visée même des interventions que dans la pratique des professionnels. Cet enseignement vise à aborder et expliciter les principaux questionnements posés dans différents secteurs du social. Le maillage entre ces différents niveaux (analyse et références théoriques et pratiques) sera considéré d'un point de vue dialectique. Possibilité d'intégrer un projet ou une action ayant une dimension sociale (temps TD essentiellement).

BIBLIOGRAPHIE

ASTIER ISABELLE, 2010, Sociologie du travail et de l'intervention sociale, Paris, A. Colin.

CARREL M., 2013, « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne », Informations sociales, n° 179, Politiques sociales locales : enjeux et gouvernance, pp. 144-151.

ION Jacques (dir.), 2005, Le travail social en débat(s), Paris, La Découverte

ROBERTIS, Cristina De, LESIMPLE Françoise, and PASCAL Henri, 2018, Méthodologie De L'intervention En Travail Social. Nouvelle Édition. ed. Rennes: Presses De L'École Des Hautes Études En Santé Publique, Print. Politiques Et Interventions Sociales.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Contrôles continu : 2 écrits (100 % de la note)

Précision : possibilité d'action sociale menée dans le cadre d'un projet (suite semestre 1) selon les appels à projets publiés au semestre 1 et résultats

Régime dérogatoire :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.)

Précision : à déposer sur Eprel

Rattrapage :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) à déposer sur Eprel

UE 18
ECUE 18.3

Management des organisations

Enseignants responsables : Yahia ADANE – Christophe JAUNET
Equipe d'intervenants : Yahia ADANE – Christophe JAUNET

Nombre d'heures : 6h CM – 9h TD

CONTENUS

L'objet de ce cours vise à présenter aux étudiants différents outils utilisés dans le management de projet dans le champ du socioéducatif. Le cours définira ce que signifie le terme du management dans le champ des politiques sociales et éducatives, le rôle du manager de projet, apprendre à recenser et connaître les différents acteurs, intervenants et les instances d'un projet socioéducatif.

Deux méthodes d'analyse stratégique de management de projet seront abordées :

L'analyse SWOT ou matrice SWOT, de l'anglais *Strengths* (forces), *Weaknesses* (faiblesses), *Opportunities* (opportunités), est un outil de stratégie permettant de déterminer les options offertes dans un domaine d'activité stratégique. C'est un outil utilisé dans le but d'établir un état des lieux et de mener une réflexion prospective visant à redéfinir un projet.

La méthode **MACTOR** est une méthodologie dont le but est de définir la **Matrice des Alliances, Conflits, Tactiques et Objectifs** entre les acteurs d'un projet et de formuler les **Recommandations associées**. C'est un outil de prospective et d'analyse du jeu des acteurs d'un projet sur un territoire. Il cherche à identifier les rapports de force, conflit et synergie potentiels sur un projet. Le but est d'anticiper et de gérer les conflits potentiels afin de sécuriser le déroulement du projet.

BIBLIOGRAPHIE

Vincent DRECQ - *Pratique de management de projet : 46 outils et technique pour prendre la bonne décision*, Dunod (2017) 2ème édition

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

2 écrits individuels : 1 en CC lors des TD (50% de la note) - 1 en CT (50% de la note, épreuve de 2h. Devoir sur table lors de la première session d'examens de janvier)

Régime dérogatoire :

Epreuve de 2h Devoir sur table lors de la première session d'examens de janvier

Rattrapage :

Epreuve sur table lors de la deuxième session d'examens de juin.

UE 19
ECUE 19.1

Langues étrangères : Anglais

Enseignants responsables : Fatima ANANI & Michael BIGAY

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENUS

Dans un monde de communication électronique, d'entreprises internationales et d'échanges transfrontaliers, la maîtrise de la langue anglaise est devenue essentielle. L'apprentissage de l'anglais en licence 3 a été réfléchi de façon à faciliter la mobilisation des outils linguistiques et culturelles.

Nos objectifs sont restés identiques aux années précédentes. Aider les étudiant(e)s à développer les compétences communicatives conformément aux exigences du travail universitaire.

Cet enseignement répond aux attendus du « cadre européen commun de référence pour les langues »² (CECRL).

COMPETENCES VISEES

- **La motivation et la confiance en soi.** D'être capable de s'autocorriger et d'avoir un regard distancié sur ses capacités et habiletés à partir de différents supports (écrits journalistiques, politiques, scientifiques, photos, films documentaires, contes et légendes, etc...).
- **De développer une posture communicationnelle.**
- **De produire et de comprendre des discours écrits ou oraux.**
- **D'échanger et construire avec autrui.**
- **De maîtriser les codes sociolinguistiques et les spécificités culturelles de la langue anglaise.**
- **Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales.**
- **Analyser la production orale du locuteur natif des points de vue phonologiques et phonétiques.**
- **Savoir sélectionner les ressources étrangères en lien avec ses besoins en langues ou selon sa filière.**
- **Développer une argumentation avec esprit critique.**

Les TD sont des séances de méthodologie et d'entraînement mais ils ne peuvent suffire à vous faire progresser. Entraînez-vous en regardant films et séries en VO, écoutez la radio, lisez régulièrement la presse anglophone.

BIBLIOGRAPHIE

Berland, D., (2000). La Grammaire Anglaise de l'Etudiant. Ophrys. Paris.

- www.npr.org
- www.bbc.co.uk/radio4/
- www.nytimes.com
- www.guardian.co.uk
- www.iht.com

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général : Contrôle continu : 2 écrits (50% de la note) / 2 notes d'oral (50 % de la note)

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table de 2h pendant la session d'examens de janvier
 Précision : Prendre contact avec votre enseignant en début de semestre

Rattrapage : Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de juin

² Le CECRL est un outil visant à fournir une base commune pour l'enseignement et l'apprentissage des langues. Il s'appuie sur quatre axes : Les six niveaux communs (A1-A2, B1-B2, C1-C2), les cinq activités langagières (CO-CE, POI-POC, PE), les trois composantes de la compétence communicative linguistique (savoir, savoir-faire, et savoir être), sociolinguistique (considérant que la langue est un phénomène social avec ses marqueurs de relation sociales, ses dialectes et ses accents), et pragmatique (qui fait le lien entre le locuteur et la situation dans ce sens qu'elle renvoie directement aux choix des stratégies discursives pour atteindre un but précis) ; perspective actionnelle d'enseignement et d'apprentissage des langues : elle considère avant tout l'utilisateur et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donné à l'intérieur d'un domaine d'action particulier.

UE 19
ECUE 19.1

Langues étrangères : Espagnol

Enseignant responsable : Begoña ALONSO-FERNÁNDEZ
Equipe d'intervenants : Pablo HERNÁNDEZ, Begoña ALONSO-FERNÁNDEZ

Nombre d'heures :24h TD

CONTENUS

Prolongement, complexification progressive et approfondissement du programme grammaire entrepris lors des semestres précédents/ Exercices d'entraînement.

Etude approfondie des questions en lien avec la sociolinguistique, la littérature et la civilisation hispano-américaine.

Initiation à l'étude de documents scientifiques en lien avec la sociologie et l'éducation dans un contexte hispanophone.

Elargissement du vocabulaire, travail sur les tournures périphrastiques /Repérage lexicale et syntactique dans les documents étudiés. Réutilisation au cours d'activités écrites ou orales.

Savoir réagir à des situations de la vie courante et professionnelle avec spontanéité / Ateliers de mise en situation, de simulation : approche communicationnelle de la langue en interaction : Entretien professionnel, présentation et discussion autour d'un projet, recherche de partenariat hispanophone pour un projet (socio-éducatif, littéraire, en lien avec la transition écologique, l'économie circulaire, avec l'économie sociale et solidaire, etc...)

Travail sur le registre soutenu de la langue, tant à l'écrit qu'à l'oral. Possibilité de travail créatif autour d'une pièce théâtrale et/ou une œuvre littéraire en espagnol.

Connaissance de l'actualité socio-éducative en Espagne et en Amérique Latine / Etudes de documents de genres variés : témoignages, récits de vie, presse ou documents issus d'Internet. Travail sur des textes littéraires.

Débats de société autour des thèmes forts de l'actualité culturelle, sociale ou encore politique et/ou économique du monde hispanique / Etre capable de défendre son point de vue, d'argumenter, de s'exprimer en continu. Activités autour d'articles de presse, de documents audio ou audio visuels, de documents iconographiques.

Les TDs de Mme ALONSO-FERNÁNDEZ seront principalement axés sur la transition écologique dans les pays hispanophones.

BIBLIOGRAPHIE

Des références bibliographiques seront indiquées lors de la première séance

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : 2 écrits (50% de la note) / 2 oraux (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Epreuve sur table de 2h pendant la session d'examens de janvier

Précision : Prendre contact avec le professeur de votre groupe en début de semestre

Rattrapage :

Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de juin

UE 19
ECUE 19.2

TICE

Enseignants responsables : LACROIX Sébastien
Equipe d'intervenants : LACROIX Sébastien, MONTEL Denis

Nombre d'heures :4h CM - 18h TD

CONTENUS

Parcours ISIF :

L'objectif du cours est de permettre aux étudiants de comprendre les grands logiciels utilisés durant leurs cours tant du point de vue de la technique informatique que du point de vue de la culture de gestion de projet.

Approfondissement de l'utilisation des tableurs sur Excel et de la mise en place d'études statistiques.

Gérer et conduire un projet professionnel à l'aide d'outil numérique.

Parcours EE :

L'objectif du cours est d'apprendre à concevoir une séquence d'enseignement enrichie par le numérique. Au travers de divers outils, les étudiants effectueront des choix pédagogiques et didactiques pour développer des compétences disciplinaires et civiques auprès des élèves.

Connaitre et savoir utiliser diverses applications et ressources en ligne.

Identifier les différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre d'une pédagogie enrichie par le numérique.

Identifier les liens entre les théories de l'apprentissage, les attentes sociales et le numérique.

BIBLIOGRAPHIE

Le modèle SAMR, Ruben Puentedura : <https://ecolebranchee.com/2013/09/09/le-modele-samr-une-reference-pour-lintegration-reellement-pedagogique-des-tic-en-classe/>

Aide sur Microsoft Office : <https://support.office.com/fr-fr/>

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : 2 écrits dont 1 dossier à rendre (60% de la note) / 1 oral (40% de la note)

Régime dérogatoire :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.)

Précision : Prendre contact avec l'enseignant de votre groupe en début de semestre.

Rattrapage :

Epreuve sur table d'1h pendant session d'examens de juin

UE 19 ECUE 19.3

Initiation à la recherche

Enseignant responsable : Sébastien A. ALIX

Nombre d'heures : 18 hTD

Equipe d'intervenants : Yahia ADANE, Sébastien A. ALIX, Isabelle De GEUSER, Louise DEJEANS, Joanna DUPOUY, Aline GRASPERGE, Christophe JAUNET, Aksel KILIC, Nathalie SAVARD, Biljana STEVANOVIC

CONTENUS

Les TD sont obligatoires (toute absence doit être justifiée).

Les TD s'inscrivent dans la continuité de ceux du premier semestre. Utilisation des « outils » : observation, entretiens, analyses de contenu, dans le cadre de la recherche.

Les étudiants, répartis en petits groupes constitués au premier semestre, devront mener une recherche de terrain et rédiger un rapport de recherche collectif (par petits groupes de 2 à 5 étudiants) : **mémoire** d'une trentaine de pages (hors annexes). **Une demi-journée (lundi) est dédiée au travail en autonomie** des étudiants et/ou au terrain lié à cette ECUE. Les **AED** réalisent leur terrain dans leur classe (le **vendredi**). Les étudiants devront en outre présenter leur travail lors d'une **soutenance orale**. Les méthodes proposées varient selon les enseignants.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain*, La découverte, Paris, La découverte, 2003.

BERTHIER N., *Les techniques d'enquête en sciences sociales. Méthode et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin, 2006.

BLANCHET A., GOTMAN A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Armand Colin 128, deuxième édition, 2010.

QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2006.

+ Une bibliographie thématique distribuée pendant les TD.

Modalités d'évaluation : 5 ECTS

Régime général :

Contrôle continu : 1 écrit : mémoire collectif (50% de la note finale) / 1 oral : soutenance du mémoire (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) pendant la semaine d'examens de Juin

Précision : Prendre contact avec l'enseignant de votre groupe en début de semestre.

Rattrapage :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.) pendant la semaine d'examen de juin

